



Montfermeil

MON ACTU, CÔTÉ VILLAGE MAGAZINE MUNICIPAL N°351 MARS 2018



LOCATION LES RÈGLES CHANGENT



Événement
**DÉFILÉ
CULTURES &
CRÉATION**

p.24



Jeunesse
**NQT : AIDE
À L'EMPLOI
DES JEUNES**

p.22



une belle vie immobilière

PROFITEZ
DE LA TVA
5,5%⁽¹⁾

DEVENEZ PROPRIÉTAIRE À MONTFERMEIL

L'ÉCRIN

- À proximité, la future station "Montfermeil Hôpital" de la nouvelle branche du tramway T4 verra le jour en 2019*.
- Des appartements du **studio** au **5 pièces duplex**.
- Des **loggias**, des **balcons**, de **belles terrasses plein ciel** ou des **jardins privatifs**.



0 810 531 531

Service 0,06 €/min
+ prix appel

DISPONIBLE SUR
Google play

Télécharger dans
l'App Store

nexity.fr    

ESPACE DE VENTE sur site :
 À l'angle de la rue Henri Barbusse et de la rue de la Tuilerie
 Ouvert lundi, jeudi et vendredi de 14h30 à 19h, et le samedi et dimanche de 10h à 12h30 et de 14h30 à 19h.

*Source www.iledefrance-mobilité.fr. (1) Les acquéreurs d'un appartement destiné à la résidence principale peuvent prétendre à la TVA à 5,5 % au lieu des 20 % sous conditions de ne pas dépasser les plafonds en vigueur. Plafonds de ressources disponibles sur l'espace de vente. Voir conditions détaillées sur www.nexity.fr. Nexity Féréal RCS Paris 334 850 690 - 19, rue de Vienne - TSA60030 - 75801 Paris CEDEX 8 - France. Architecte : Margot Duclot - Architectes Associés. Perspective : Janusz HADT. La représentation des prestations intérieures et extérieures est indicative et susceptible d'évolution. Document et illustration non contractuels et libres d'interprétation de l'artiste. Conception : AGENCE JFKA - 02/2018



Intermarché
SUPER

Les Mousquetaires

TOUS UNIS CONTRE LA VIE CHÈRE



STATION 24h/24

Route de Montfermeil
ZAC Plain - Champs
77500 CHELLES
Tél. : 01 60 20 90 90

Ouvert le lundi de 10h à 19h30
Du mardi au samedi de 9h à 19h30
Et le dimanche de 9h à 12h30



PRÉVENIR POUR ÉVITER LE PIRE

À compter du 1^{er} mai 2018, dans le cadre de la loi ALUR, tous les Montfermeillois souhaitant louer ou diviser leur logement seront dans l'obligation de faire une demande d'autorisation préalable et de déclarer impérativement toute mise en location en mairie. Si le logement que vous souhaitez louer ne répond pas aux règles en vigueur, la ville se réserve le droit de vous interdire sa location.



Pourquoi une telle mesure ? Dans notre ville, le phénomène des marchands de sommeil peu scrupuleux n'a fait que croître ces dernières années, au cœur du tissu pavillonnaire. Ainsi, des centaines de familles vivent dans des conditions déplorables, dans des logements insalubres, vétustes et pour la plupart en grande précarité énergétique. Il faut que cela cesse ! Avec le soutien de la région Île-de-France et de la préfecture de région, Montfermeil devient donc site expérimental afin d'aider les pouvoirs publics à éradiquer ce phénomène. Aussi, si vous êtes propriétaire et que vous comptez louer ou diviser votre logement, je vous invite, à lire avec attention le dossier spécial consacré au permis de louer et de diviser en page 16 de votre magazine afin d'en connaître toutes les modalités. Lutter contre l'habitat indigne, c'est redonner fierté et dignité aux mal-logés mais cela participe également à donner une image meilleure de notre ville. Je compte sur vous pour jouer le jeu.



Durant le mois de février, l'épisode neigeux auquel nous avons dû faire face à, comme souvent hélas, semé la zizanie. Je rappelle que nous avons une impérieuse obligation de laisser par tous moyens, l'accès libre à l'hôpital pour le SMUR, les pompiers, les ambulances et les personnes devant se rendre aux urgences. En conséquence, la priorité est de garantir la praticabilité des cinq côtes qui donnent accès à Montfermeil depuis les villes voisines. Ceci fait, vient tout de suite après, la nécessité de déneiger les routes empruntées par les transports en commun. Ensuite, nous pouvons consacrer du temps au réseau secondaire. Je rappelle qu'il y a 70 kilomètres de voirie à Montfermeil. En revanche et dans le même temps, nos équipes s'emploient à déneiger l'accès de tous les services publics. Pour information, le personnel communal a fait 500 heures de travail supplémentaires et étalé plus de 100 tonnes de mélange sable/sel/chlorure de magnésium. Pour ce qui est de l'état de la voirie, ce n'est pas moins de 25 tonnes d'enrobée qui ont déjà servi à effectuer les premières réparations.



Enfin, pour conclure, je tiens à remercier chaleureusement tous les Montfermeillois, les créateurs, les mannequins, l'ensemble des services municipaux ainsi que les membres du groupe LVMH qui ont participé à l'édition 2018 du Défilé Cultures & Création. Une soirée qui, une fois encore, fut placée sous le signe de l'excellence, de la beauté et du partage. Bravo à tous !

**VOTRE MAIRE
XAVIER LEMOINE**

LE DÉFILÉ
DU MAIRE



p.15

Le point sur les intempéries

- p. 10 _____ **PLU - MODIFICATION SIMPLIFIÉE**
- p. 11 _____ **NOUVEAUX HORODATEURS**
- p. 13 _____ **FORMATION NATURE**
- p. 16 _____ **PERMIS DE LOUER ET DE DIVISER**
- p. 30 _____ **ARCHIVES : APPEL AUX DONS**
- p. 32 _____ **RENDEZ-VOUS**
- p. 38 _____ **CARNET PRATIQUE**



p.24

Défilé Cultures & Création

HÔTEL DE VILLE : 7, place Jean Mermoz, 93 370 Montfermeil,
01 41 70 70 70.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Xavier Lemoine

RÉDACTRICE EN CHEF : Justine Le Dortz, 01 41 70 70 76,

justine.ledortz@ville-montfermeil.fr,

JOURNALISTE : Sylvie Bidel, sylvie.bidel@ville-montfermeil.fr

CRÉDITS PHOTOS : Justine Le Dortz, Sylvie Bidel

MAQUETTE ET MISE EN PAGE : Justine Le Dortz

PUBLICITÉ : CMP, 56, boulevard de Courcerin, Croissy-Beaubourg
77435 Marne-la-Vallée, 01 64 62 26 00, 06 69 62 09 97.

IMPRESSION : Imprimerie Morault,
2, rue Torricelli, 75017 Paris

TIRAGE : 11 350 exemplaires.

PARUTION : mensuelle, 10 n^{os} (pas de parution en juillet et en août).

Site internet : www.ville-montfermeil.fr

Facebook : villeMontfermeil

Twitter : Montfermeil_Off

SUIVEZ-NOUS SUR LE NET !

Pour vous tenir toujours mieux informés de l'actualité de la ville en temps réel : événements, sorties, infos pratiques... Montfermeil a relancé sa newsletter ! Pour la recevoir, inscrivez-vous en envoyant vos coordonnées à l'adresse mail suivante : **NEWSLETTER@VILLE-MONTFERMEIL.FR**

Outre les réseaux sociaux, qui vous permettent de tout savoir sur votre Ville, cette Newsletter vous tiendra informés de l'actualité en matière de sécurité mais aussi de travaux.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à une communication sur l'actualité de la ville de Montfermeil et des services publics municipaux. Le destinataire des données est le service Communication de Montfermeil. Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à Hôtel de Ville, 7 place Jean Mermoz, Montfermeil. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

STOP AUX INCIVILITÉS AGISSONS ENSEMBLE

INCIVILITÉS DANS LES BUS

RESPECTONS-NOUS LES UNS LES AUTRES !

Chaque mois, retrouvez dans cette nouvelle rubrique, le rappel des règles à respecter pour améliorer la sécurité, lutter contre les incivilités et faire en sorte qu'il fasse bon vivre à Montfermeil. Ensemble, ayons le réflexe citoyen !

En attendant l'arrivée du tramway et du Grand-Paris-Express, à Montfermeil, le bus, reste, le principal moyen de locomotion en matière de transports en commun. Vous l'aurez sans doute remarqué, votre trajet n'est pas toujours un long fleuve tranquille. Les incivilités et échanges houleux entre conducteurs et passagers sont de plus en plus fréquents, c'est ce qu'a révélé le groupe Local du traitement de la délinquance qui s'est réuni en juin 2017. Insultes, agressions physiques ou verbales, caillassages, crachats, menaces... sont des incivilités récurrentes. Embouteillages, accidents de la route, déviations, intempéries, travaux sur les lignes sont également sources de vives tensions dont le bouc émissaire est souvent le chauffeur.

Face à cette recrudescence d'incivilités, la ville en partenariat avec Transdev et le comité local des usagers des transports a décidé de lancer une campagne "coup de poing" afin que ces incivilités cessent et que s'instaure davantage de respect entre passagers et conducteur. Certains usagers désobligeants ont en effet trop souvent tendance à oublier la responsabilité qui pèse sur les épaules des conducteurs qui ont en charge leur sécurité et ne sont responsables en rien, mais victimes tout comme eux, des désagréments qu'ils



**LILA MOKRANE, CONDUCTRICE
SUR LA LIGNE 604 DEPUIS 2 ANS**

« En tant que conducteur, nous avons en charge la sécurité des passagers, nous avons des vies entre nos mains. Parfois, il arrive que nous devons faire face à des imprévus : un embouteillage, un camion qui obstrue notre itinéraire et génèrent du retard sur la ligne. Cela occasionne souvent un agacement de la part des passagers qui se retrouvent en retard. Ce sont des tensions inutiles car nous ne sommes pas responsables de ces désagréments et notre seule et unique mission est de les conduire à bon port. Un bon relationnel conducteur/passager c'est un voyage plus agréable pour tous. »

peuvent rencontrer sur la route. Rajouter de la pression à la pression n'arrange rien, alors veillons ensemble à respecter les chauffeurs.

LES AMENDES ENCOURUES

OUTRAGE À AGENT PUBLIC

Selon l'article 433-5 du code pénal : Lorsqu'il est adressé à une personne dépositaire de l'autorité publique, l'outrage est puni de six mois d'emprisonnement et de 7500€ d'amende s'il est commis par un auteur unique et de 6 mois d'emprisonnement et 7500€ d'amende s'il est commis par plusieurs auteurs.

INCIVILITÉS DIVERSES

En cas d'incivilités telles que les troubles à l'ordre public, les pieds sur les sièges, les dégradations diverses ou les décompressions de porte, l'amende est de 150€, et en cas de non-paiement au delà de 48h,

50€ de frais de dossier sont ajoutés.

ABSENCE DE TITRE DE TRANSPORT

L'absence de titre de transport est verbalisée à hauteur de 50€. En cas de non-paiement au delà de 48h, 50€ de frais de dossier sont ajoutés.

OUBLI DU TITRE DE TRANSPORT

En cas d'oubli du Pass Navigo ou dans l'impossibilité de justifier sur place un titre de transport, l'amende est de 5€. En cas de non-paiement au delà de 48h, 50€ de frais de dossier sont ajoutés.

NON-VALIDATION D'UN TITRE DE TRANSPORT

Si l'usager peut justifier sur place d'un abonnement mais ne l'a pas composé, le montant de l'amende est de 5€ sans frais de dossier.

REGARD SUR LA VILLE



LA FONTAINE ENTRE EN SCÈNE

La cigale et la fourmi, le corbeau et le renard, le lièvre et la tortue,... Les plus célèbres fables de Jean de La Fontaine ont été mises en scène par les enfants et les équipes des centres de loisirs de la ville pour le plus grand bonheur des parents, venus les admirer. L'occasion pour eux de découvrir tout le travail accompli par les éducateurs aux côtés des enfants tout au long des temps périscolaires.



DÉCOUVREZ LE FOOT EN SALLE AVEC L'ESPACE J

L'Espace J organise des sessions de foot en salle, un vendredi sur deux de 20h à 22h. Ainsi, une trentaine de jeunes de la ville, âgés de 16 à 25 ans, issus de différents sites de la ville sont accueillis au gymnase Colette Besson pour des temps sportifs de partage et de rencontre. Ces sessions ont été mises en place dans le but de partager avec les jeunes des moments ludiques où les valeurs du collectif et du fairplay sont véhiculées. Cela permet aussi aux animateurs de se faire connaître auprès des jeunes et de les orienter. **Prochaines dates : vendredi 2 et 23 mars, vendredi 6 avril. Espace J, 01 45 09 64 00**



PRIX SCOLAREST, UN ENFANT DE MONTFERMEIL PRIMÉ !

Les élèves de maternelle et primaire en Île-de-France ont eu l'opportunité de participer au concours de dessin organisé par Scolarest. Les enfants étaient invités à réaliser un dessin sur le thème "Dessine-toi avec le chien de tes rêves à la montagne". Ils ont été 241 à participer à Montfermeil et 31 d'entre eux ont gagné des places de cinéma pour le film Belle & Sébastien 3 : le dernier chapitre. La grande gagnante n'est autre qu'une Montfermeilloise ! Elle s'appelle Sonia Mehaya et est en CM1B à l'école élémentaire Victor Hugo. Elle a ainsi remporté des places de cinéma mais surtout un séjour en famille au ski en Haute-Maurienne Vanoise. Bravo à elle !



UN HYMNE POUR L'ESPACE J

À l'occasion du 10^e anniversaire de la création de l'espace Jeunesse de Montfermeil, les jeunes ont composé un hymne lors des ateliers de Musique Assistée par Ordinateur (MAO). Ces ateliers sont proposés aux jeunes souhaitant apprendre à créer de la musique en utilisant des outils informatiques. Ensemble, les jeunes ont eu le projet d'écrire et créer une chanson en l'honneur de l'espace J, illustrée d'un clip vidéo.



MISSION JARDINAGE RÉUSSIE

Mercredi 21 février, des parents et leurs enfants âgés de 2 à 9 ans ont participé à l'atelier jardinage proposé par la Ville. Au programme : semis de blé en pleine terre, semis en godets et transplantations de plantes officinales. L'atelier s'est révélé être un succès auprès des petits et des grands. D'autres ateliers auront lieu dans le courant de l'année. Si vous êtes intéressé, contactez le service développement Social et Territorial au 01 41 70 79 00.

SALON DE PRINTEMPS

40 ARTISTES À L'HONNEUR

Du 16 au 24 mars prochain, aura lieu le traditionnel Salon de Printemps de l'Association des artistes Clichy-Montfermeil au Domaine Formigé qui permettra aux artistes amateurs de saisir cette opportunité afin de faire connaître leur talent.



Cela fait maintenant plus de 50 ans qu'est organisé le Salon de Printemps, événement annuel qui donne l'occasion à ceux qui le souhaitent, d'exposer leurs œuvres. De plus, les visiteurs pourront les acheter, et certains des 40 exposants se verront remettre un des trois prix remis par la municipalité.

L'INVITÉ D'HONNEUR

Jacques Courtois est l'artiste invité de cette année. Originaire de Normandie, il a fait partie des élèves de

l'Académie des Beaux-Arts de Caen et a suivi un cursus à l'Institut Supérieur de Peinture de Bruxelles. Il s'est notamment fait connaître pour ses décors publicitaires présents un peu partout dans le monde (Europe, Etats-Unis, Japon, etc.) et s'est vu attribuer de nombreuses distinctions comme la médaille d'or de la Société des artistes français, le Prix de la Fondation Taylor et bien d'autres encore. Parallèlement, il a toujours pratiqué la peinture artistique à laquelle il s'adonne exclusivement depuis une

vingtaine d'années.

Pour y participer, contactez la présidente de l'association Martine Marin : martinemguenel@numericable.fr

Salon de Printemps du 16 au 24 mars : entrée libre. Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h30 (17h le vendredi) et de 15h à 18h le samedi, au Domaine Formigé, 1, boulevard Hardy.



FÊTE DES VOISINS

SOYEZ PRÊTS

POUR LE 25 MAI

Moment de convivialité et d'échange, la fête des voisins vous permet de vous rencontrer au sein de votre quartier, de votre rue ou de votre immeuble autour d'un buffet préparé par chacun.

La ville, partenaire de cet événement national qui aura lieu cette année le vendredi 25 mai, peut mettre à votre disposition des barrières pour fermer votre rue et vivre ce moment en toute sécurité, des t-shirts, des affiches, des cartons d'invitation, etc. Elle vous donne en outre, la possibilité de faire venir un orchestre pour égayer votre soirée. Pour cela, il vous suffit d'en faire la demande auprès du service Festivités.

Par ailleurs, une réunion d'information est organisée jeudi 29 mars à 18h30, en salle des mariages de l'Hôtel de Ville. Elle vous permettra de découvrir les différents participants et organisateurs et vous donnera toutes les clés pour organiser votre fête des voisins.

Renseignements : service Festivités/ Soutien Logistique, 01 41 70 70 25.

8 MARS**JOURNÉE POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES**

Au travers de multiples actions, la ville œuvre pour le respect du droit des femmes, notamment celles victimes de violences. La journée du 8 mars offre une opportunité supplémentaire de les soutenir et d'organiser en partenariat avec la ville de Clichy-sous-Bois, une grande manifestation qui leur est entièrement dédiée.



Organisée en lien avec l'ensemble des partenaires associatifs et communaux des deux villes, jeudi 8 mars, une déambulation accompagnée d'une batucada se déroulera à partir de 13h30. Les habitants et acteurs locaux défilent ainsi dans les rues, en musique, afin de rappeler à tous, les droits des femmes. Un après-midi placé sous le signe de la convivialité. Au programme : distribution de roses, lâcher de ballons, etc.

DES ACTIONS**TOUT AU LONG DE L'ANNÉE**

Dans la même veine et ce tout au long de l'année, la ville mène de multiples actions en direction des femmes et du respect de leurs droits que ce

soit à travers des initiatives informatives telles que le livret violence qui donne accès à tous les numéros d'urgence ou plus concrètes en assurant le relogement de femmes et de leurs enfants en cas de maltraitance. Des kits d'urgence sont également mis à leur disposition au commissariat de Clichy-sous-Bois/Montfermeil. Ces derniers contiennent le nécessaire pour permettre aux femmes se sentant en danger de pouvoir passer la nuit en dehors de leur domicile mais également des bons-taxis afin qu'elles puissent se rendre gratuitement au sein d'unités médico-judiciaires pour faire constater les violences dont elles sont victimes ou dans un hébergement d'urgence.

UNE EXPOSITION

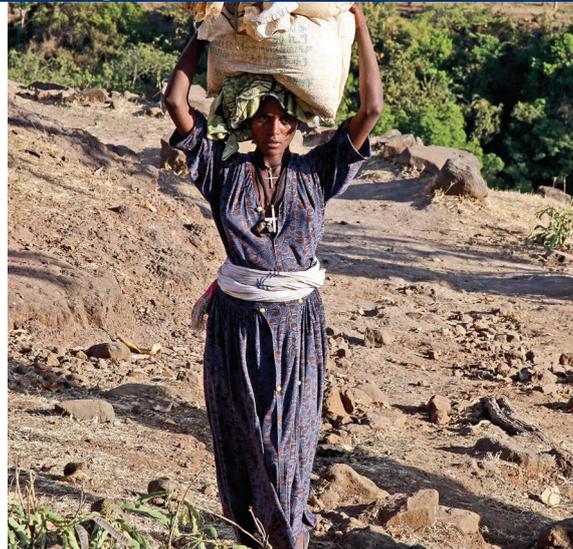
À partir du 7 mars, retrouvez à la Maison de l'Habitat, une œuvre consacrée aux droits des femmes et réalisée par les enfants du centre de loisirs Hergé, les jeunes du CLJ et de l'Espace J. Cette dernière sera ensuite exposée du 12 au 16 mars dans le hall de l'hôtel de ville.

INFOS PRATIQUES

Mercredi 7 mars, 17h : Vernissage de l'exposition à la Maison de l'Habitat (MHab), 4, rue Berthe Morisot
Jeudi 8 mars, 13h30 : départ de la déambulation devant la bibliothèque de Clichy-sous-Bois, 10, allée Maurice Audin.

16h15 : Lâcher de ballons devant la MHab et pot de l'amitié.

EXPOSITION REGARDS DE FEMMES



Du 5 au 9 mars, le service Culturel met en avant pour la première fois la Journée des droits des femmes à travers une exposition intitulée Regards de femmes. A l'origine du projet, les membres du club photo de la ville de Gagny, qui ont souhaité mettre en avant des portraits de femmes dans le monde. L'association participe à différents concours photos et a tout récemment couvert le défilé Cultures & Création en réalisant des portraits de nos mannequins.

Si vous souhaitez, vous aussi, intégrer ce club de photographes amateurs afin de dévoiler vos talents artistiques, formulez votre demande à l'adresse suivante : clubphotogagny@gmail.com. Les membres se réunissent 1 fois par semaine les jeudis soir de 20h à 22h au 19, avenue Paul de Kock à Gagny.

Exposition Regards de Femmes, Hôtel de Ville. 7 place Jean Mermoz, Entrée libre, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h30 (17h le vendredi).

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTFERMEIL

AVIS DE MISE À DISPOSITION

Par arrêté en date du 27 novembre 2017, le Président de l'Établissement Public Territorial Grand-Paris-Grand-Est a engagé une procédure de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Montfermeil.

Par délibération du 19 décembre 2017, le Conseil de Territoire a défini les modalités de mise à disposition au public de ce dossier de modification simplifiée n°1.

La procédure engagée a pour objet :

- D'adapter le règlement en zone UB pour ajuster la règle des hauteurs dans un périmètre de 130 m autour du tracé définitif du T4 afin de permettre une meilleure densité le long de ce transport structurant.
- D'apporter une précision en zone UB, UD et UE sur la rédaction de l'article 15 pour une meilleure lisibilité de la règle sur le bonus de constructibilité de 20%

sur la hauteur accordée, si la performance énergétique de la réglementation thermique en vigueur est augmentée de 20%. Il convient en effet de préciser que le bonus est applicable sur la hauteur totale du bâtiment mais également sur son nombre de niveaux.

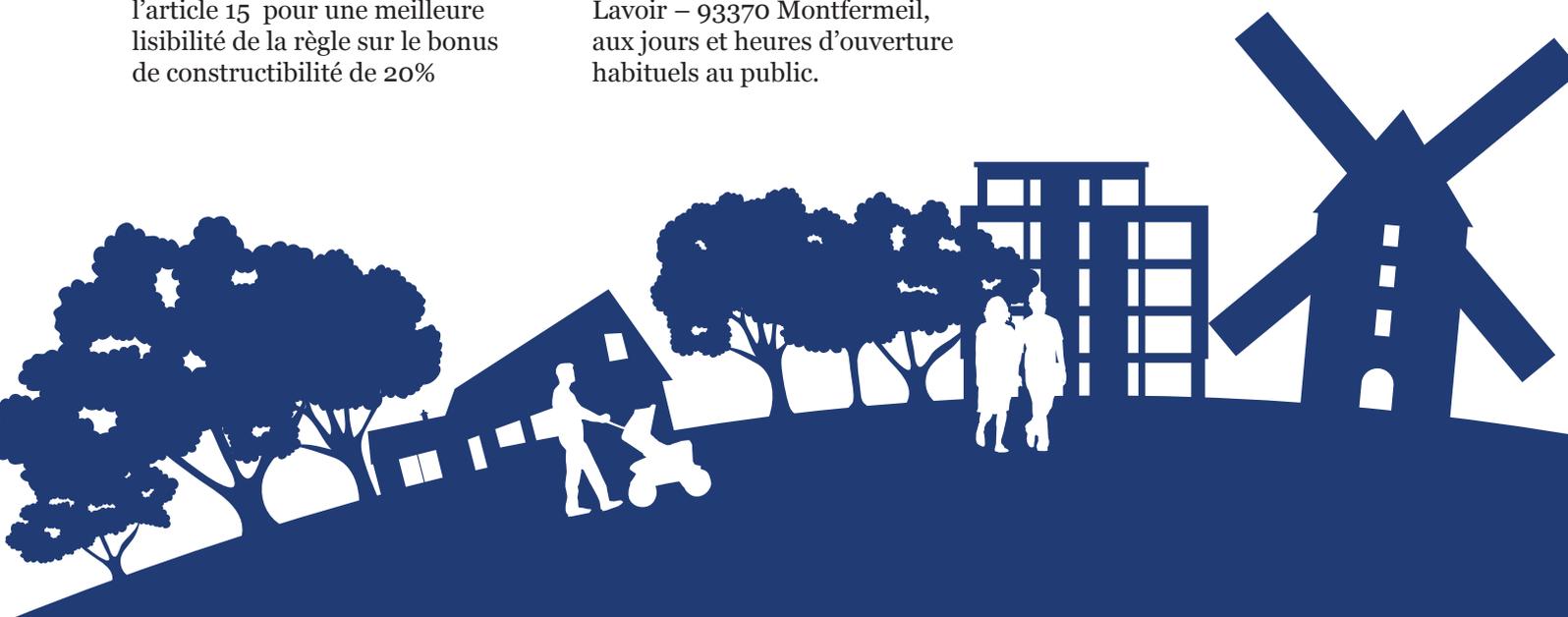
Le dossier de modification simplifiée n° 1 du PLU de la Ville de Montfermeil et un registre où pourront être consignées les observations, remarques et suggestions du public seront mis à la disposition du public durant un mois du 26 Mars 2018 au 27 mars 2018 :

- Dans les locaux de l'EPT Grand Paris Grand Est, 4 bis, rue Romain Rolland, 93390, Clichy-sous-Bois, aux jours et heures d'ouverture habituels au public
- A la mairie de Montfermeil, service urbanisme – 55 rue du Lavoir – 93370 Montfermeil, aux jours et heures d'ouverture habituels au public.

- Le dossier est également consultable sur les sites www.grandparisgrandest.fr ou www.ville-montfermeil.fr
- Le public pourra consigner ses observations soit sur les registres mis à disposition à l'EPT Grand-Paris-Grand-Est et à la mairie de Montfermeil, service urbanisme, soit par voie électronique à l'adresse suivante ; urbanisme@ville-montfermeil.fr en spécifiant en objet : Modification Simplifiée n°1 du PLU.

Au terme de cette mise à disposition, le bilan sera présenté au Conseil de Territoire qui pourra en délibérer pour adopter le projet.

**LE PRÉSIDENT
MICHEL TEULET**



STATIONNEMENT NOUVEAUX HORODATEURS



Suite à la mise en place de la nouvelle loi de dépenalisation du stationnement au 1er janvier 2018, de nouveaux horodateurs ont été installés dans toutes les zones de stationnement payant sur la ville. Mode d'emploi.

LES ZONES

A Montfermeil, le stationnement est désormais réglementé selon 2 zones :

- Une zone verte aux abords de l'hôpital. Durée maximum de stationnement limitée à 8 heures (9.30€).
- Une zone rouge en centre-ville. Durée maximum de stationnement limitée à 2 heures (2.10€).

Pour les 2 zones, les 15 premières minutes sont offertes (avec apposition du ticket obligatoire). La différence entre les deux est la durée maximale autorisée de stationnement ainsi que le montant du stationnement comme indiqué sur les horodateurs ainsi que dans le guide "Stationner malin à Montfermeil" que vous avez reçu début janvier dans vos boîtes aux lettres et que vous pouvez également retrouver en ligne sur : www.ville-montfermeil.fr

HORODATEURS, COMMENT PAYER ?

Les nouveaux horodateurs mis en place vous permettent désormais de régler soit :

- En espèces
- Par carte bleue

Sur chaque horodateur, le mode

d'emploi est précisé. Mais au préalable, pour activer l'horodateur, il faut appuyer sur le bouton vert, patienter 3 à 4 secondes puis appuyer de nouveau sur le bouton vert. L'appareil qui était en veille, afin d'augmenter son autonomie et sa durée de fonctionnement, s'éclaire et devient opérationnel. Ensuite, il vous suffit de suivre les instructions à l'écran.

1. Saisir le numéro de la plaque d'immatriculation du véhicule sur le clavier numérique pour être clairement identifié.
2. Choisir le moyen de paiement (pièces, carte bancaire).
3. Choisir la durée du stationnement (bouton jaune).
4. Confirmer le paiement (bouton vert) ou annuler (bouton rouge). Un ticket est alors délivré, à poser derrière le pare-brise.

CARTES RÉSIDENTS

Le principe des cartes résidents et commerçants est toujours valide. L'inscription se fait directement auprès de la Police Municipale sur présentation d'un justificatif de domicile et de la carte grise du véhi-

cule. Un seul abonnement peut être délivré par véhicule. L'abonnement ne concerne pas l'ensemble des véhicules du foyer. Il est nominatif et ne correspond qu'à une seule plaque d'immatriculation. Si le foyer est composé de deux véhicules, il doit par conséquent souscrire deux abonnements.

LE FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT

En cas de non règlement ou dépassement de durée de stationnement, le Forfait de Post Stationnement de 17 € s'applique avec déduction de la somme déjà payée, à condition que le contrevenant s'en acquitte directement auprès de l'horodateur dans la journée. Si cela n'est pas le cas, le montant de l'amende passe alors à 25 € avec déduction de la somme déjà payée à l'horodateur. Vous recevrez dans ce cas par courrier le FPS à régler dans les 3 mois. Au delà, le forfait sera considéré comme impayé et fera l'objet d'une majoration de 20 % dont le produit sera reversé à l'État. **À Noter :** aucun encaissement d'amende ne se fera auprès de la police municipale.

Renseignements et informations :

Régie horodateur : 4, rue de la Haute Futaie, 01 41 70 70 77

**LA RÉSERVE
CITOYENNE RECRUTE**

Vous êtes intéressé par les questions de sécurité ? Vous souhaitez vous rendre utile et faire profiter les autres de votre connaissance du tissu local tout en aidant à la sécurité ? Rejoignez la réserve citoyenne ! Collaborateurs bénévoles du service public, les réservistes citoyens de défense et de sécurité sont des personnes volontaires qui contribuent au renforcement du lien entre la Nation et les forces armées. La participation à la réserve citoyenne n'ouvre droit à aucune forme de rémunération ou d'indemnisation. La réserve citoyenne mène prioritairement des actions de sensibilisation et de soutien en direction des collectivités locales, du monde de l'éducation, du monde de l'entreprise, de la jeunesse. Pour participer à la réserve citoyenne vous devez être de nationalité française, âgé de 17 ans au moins, en règle envers le service national, exempt de toute condamnation à une peine criminelle ou ayant entraîné la perte des droits civiques, l'interdiction d'exercer un emploi public.

Si vous êtes intéressé pour rejoindre la réserve citoyenne de défense et de sécurité, vous pouvez prendre contact au 01 82 46 60 36.

**DAVID MOREIRA
NOUVEAU COMMISSAIRE**



Depuis le mois de janvier, le nouveau commissaire des villes de Montfermeil et Clichy-sous-Bois, David Moreira, a repris les rênes du commissariat.

Âgé de 35 ans, David Moreira, possède plus de dix ans d'expérience dans la police nationale dans laquelle il s'est engagé en tant qu'officier de police en 2007. Après avoir débuté sa carrière professionnelle au commissariat de Rosny-sous-Bois, puis après une affectation à la Préfecture de police, il réussit le concours de Commissaire de Police.

« Revenir en Seine-Saint-Denis a été un véritable choix qui m'a conduit à être à la tête du commissariat de Gagny depuis septembre 2016. Pour-

suivre au commissariat de Clichy-sous-Bois/Montfermeil m'a semblé naturel. Ce territoire toujours en transformation est riche d'un tissu partenarial constructif essentiel à une coproduction de la sécurité pour l'amélioration de la vie de nos concitoyens. Je m'inscris dans la continuité de mes prédécesseurs avec la volonté d'améliorer toujours les relations de notre institution avec la population et de répondre au plus près à ses attentes, » explique-t-il.

Environnement

**BRUIT : DES SUBVENTIONS
POUR FAIRE ISOLER SON LOGEMENT**



Pour dormir sur vos deux oreilles, le Département de la Seine-Saint-Denis vous accompagne. Le Programme "pour une meilleure isolation acoustique des logements" vous permet, par exemple, de bénéficier jusqu'à 3 500 euros pour insonoriser la pièce principale d'un pavillon exposé au bruit. Au préalable, vous devez néanmoins vérifier si votre logement est situé dans un Point Noir du Bruit : en résumé, il doit se trouver dans une zone où le bruit en journée en façade est supérieur à 70 décibels et son permis de construire doit être antérieur au 6 octobre 1978. Un simple email à operationantibruit@seinesaintdenis.fr ou un échange téléphonique en appelant le 0 800 278487 vous permettra de faire avancer votre dossier de subvention.

ENVIRONNEMENT

FORMATION NATURE

Vous n'y connaissez rien en jardinage ou vous souhaitez vous perfectionner en bénéficiant de conseils, en découvrant ou redécouvrant ce qu'est la permaculture? N'hésitez plus! Montfermeil met en place des cycles de formation autour de la permaculture et de l'apiculture.



Les premiers ateliers de jardinage débuteront en mars. Attention, les places sont limitées aux premiers inscrits.

CYCLE JARDINAGE

Le cycle de formation jardinage en méthode permaculture permettra aux habitants au cours de six à huit séances de 3h chacune, d'apprendre à créer un écosystème dans leur jardin, à semer au bon moment, à faire des boutures, etc. Ils pourront en outre visiter les serres municipales ainsi que d'autres sites de la ville. Vous avez le choix entre trois ses-

sions : la première, de mars à avril, le mercredi de 9h à 12h, la deuxième et troisième de mai à juin, le mercredi ou le samedi, de 9h à 12h.

CYCLE APICULTURE

Les participants pourront apprendre de manière théorique et pratique, au cours de 13 séances, à mettre en place leurs propres ruches et à récolter leur miel. Un investissement dans une combinaison d'apiculture sera demandé au bout de la 6^e séance.

À noter : Pour ces deux cycles de formation, il est nécessaire d'assister à l'ensemble des séances. Premier cours le 21 mars et jusque début juillet.

Inscription obligatoire auprès du service Développement Social et Territorial :
pdst@ville-montfermeil.fr,
au 01 41 70 79 00 ou au
06 08 01 62 11.

TÉMOIGNAGE : PASCAL LEDOUX

« LA PERMACULTURE, UN ÉTAT D'ESPRIT »



Pascal Ledoux, Montfermeillois, a suivi les premiers cours de permaculture de la Ville. Aujourd'hui, il prépare son jardin selon ses principes en créant des buttes de culture pour faire pousser ses légumes. Pris de passion pour le jardinage, Pascal a aussi installé un poulailler avec deux poules et une serre dans son jardin. Deux composteurs et des récupérateurs d'eau lui permettent en outre de nourrir son sol.

« Je jardinais déjà avant de m'inscrire aux sessions de cours dispensés par la ville, mais je ne faisais que des ornements et très peu de plantes comestibles. Aujourd'hui, je fais pousser mes pommes de terre, mes tomates, etc. Ces cours m'ont donné la motivation pour essayer d'être un peu plus autonome au niveau alimentaire. Par ailleurs, cela m'a permis d'apprendre à optimiser l'espace pour cultiver sur de petites surfaces. Grâce à la permaculture, j'ai appris à ne plus utiliser de produit phytosanitaire, c'est tout un état d'esprit qui nous permet de créer dans notre jardin un écosystème respectueux de l'environnement. »

SORTEZ À ROMAINVILLE, DÉCOUVREZ UNE MICRO-FERME URBAINE

Vous êtes en quête d'un mode d'alimentation sain et souhaitez vous reconnecter avec la nature tout en respectant l'environnement, cette visite est faite pour vous !



Notre corps est notre premier environnement, c'est par l'alimentation qu'on le préserve, le protège et le renforce... S'alimenter avec des produits frais et agro-écologiques, c'est se faire du bien en faisant du bien à la planète et à l'économie locale.

Gérée par l'association Les Paysans Urbains, la micro-ferme urbaine romainvillaise vous propose de partir à la découverte de son poulailler, d'un jardin partagé mais aussi et surtout de serres regroupant des micro-pousses, véritables concentrés d'énergie, de vitamines et de miné-

raux. Format miniature d'un plant de légumes, fines herbes ou céréales, les micro-pousses, selon leur variété, peuvent contenir de 20 à 600 % de nutriments en plus, que la plante une fois mure. Un peu de terreau suffit pour les voir pousser en seulement quelques semaines, prêtes à être dégustées pour faire le plein d'énergie. À la fin de la visite, une dégustation de micro-pousses sera organisée ainsi qu'une vente de produits locaux pour ceux qui le souhaitent. Cette

visite s'inscrit dans la continuité des activités de la ville autour de la nature qui souhaite à son tour développer des projets de ce type sur son territoire.

Samedi 7 avril, après-midi. Ouvert à tous. 5€/personne, gratuit pour les moins de 10 ans. Règlement auprès du service PDST à contacter au 01 41 70 79 00 ou par mail pdst@ville-montfermeil.fr

NOUVEAU, UN CHÈQUE ÉNERGIE POUR RÉNOVER VOTRE HABITATION



Le chèque énergie remplace désormais les tarifs sociaux de l'énergie. Trois questions pour en savoir plus.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Le chèque énergie est adressé automatiquement à chaque bénéficiaire sur la base des informations transmises par les services fiscaux.

Vous avez droit au chèque énergie si :

- Vous habitez dans un logement

imposable à la taxe d'habitation

- Votre revenu fiscal de référence est inférieur à 7700 € par an. Son montant varie entre 48 et 227 €.

POUR PAYER QUOI ?

- Votre facture d'énergie (électricité,

gaz, chaleur, fioul domestique, bois, etc.) ;

- Certains travaux de rénovation énergétique de votre logement : isolation, achat d'un poêle à bois, etc. Tous les professionnels sont tenus d'accepter le chèque énergie.

COMMENT LE RÉCLAMER OU CONTESTER SON MONTANT ?

Avant tout, vérifiez votre éligibilité et le montant prévisionnel du chèque en utilisant le simulateur sur www.chèqueenergie.gouv.fr. Ensuite, muni de votre avis d'imposition, contactez l'assistance au : 0 805 204 805 (n° gratuit).

ATTENTION AU DÉMARCHAGE ABUSIF

Aucun démarchage à domicile n'est entrepris pour bénéficier du chèque énergie.

INTEMPÉRIES, NEIGE, LES AGENTS SUR TOUS LES FRONTS !

Début février, un épisode neigeux a provoqué quelques perturbations à Montfermeil. Pendant ces intempéries, les agents de la Ville étaient sur le pont, jour et nuit, pour déneiger et saler les routes. Le point sur les actions municipales.



Durant la deuxième semaine du mois de février, la neige est tombée sur Montfermeil, verglaçant les routes et bouchant les allées. Pour affronter les chutes de neige, la ville dispose d'un stock de plus de 300 tonnes de produit déverglaçant ainsi qu'une équipe d'agents municipaux d'astreinte. Constituées d'agents des Services Techniques, ces équipes ont été déployées sur la ville pour effectuer des tournées de jour comme de nuit dans les rues de la Ville.

MOBILISATION GÉNÉRALE

Entre le 6 et le 10 février, l'astreinte neige aura été mobilisée trois nuits complètes. Ce sont 40 agents qui se sont succédé toutes les nuits pour assurer le déneigement des voiries mais également dès 6 heures du matin les abords et les trottoirs des équipements publics.

PRIORITÉ AUX GRANDS AXES

Les accès au Groupe Hospitalier Intercommunal Le Raincy-Montfermeil (GHI) sont déneigés en priorité.

Cela comprend le déneigement des cinq grandes côtes : rue du Général Leclerc, boulevard de l'Europe, rue de Coubron, vieux chemin de l'Abîme et boulevard Hardy, afin de permettre aux véhicules de secours d'accéder à l'hôpital en toutes circonstances. Les itinéraires de transports en commun et les voiries secondaires sont déneigés dans un second temps.

70 KILOMÈTRES DE VOIRIE

Le déneigement total des 70 kilomètres de voiries est impossible, car pour lutter contre la neige et le verglas, il faut que les équipes passent et repassent plusieurs fois dans la nuit faute de quoi, la maîtrise des grands axes serait perdue ce qui serait catastrophique pour l'hôpital et les transports en commun.

Cependant, dès que la météo devient plus clémente, les équipes se

chargent de déneiger le réseau routier secondaire. Par ailleurs, des bacs à sels mis à la disposition des Montfermeillois étaient remplis quotidiennement, afin de leur permettre de sabler leur entrée et débayer les trottoirs attenants à leur domicile.

RÉFECTION DES NIDS DE POULES

Durant la période hivernale, des nids de poule se créent, phénomène accentué par les fortes pluies et les chutes de neige récentes. Pour pallier cette dégradation, la régie Voirie a repris la chaussée et déposé 20 tonnes d'enrobé à chaud et 5 à 6 tonnes d'enrobé à froid. Les rues concernées sont la place Jean Mermoz, l'avenue des Arts, l'avenue Daniel Perdrigé, la rue du Lavoisier, le parking des Jardins, etc.

LE DÉNEIGEMENT EN CHIFFRES

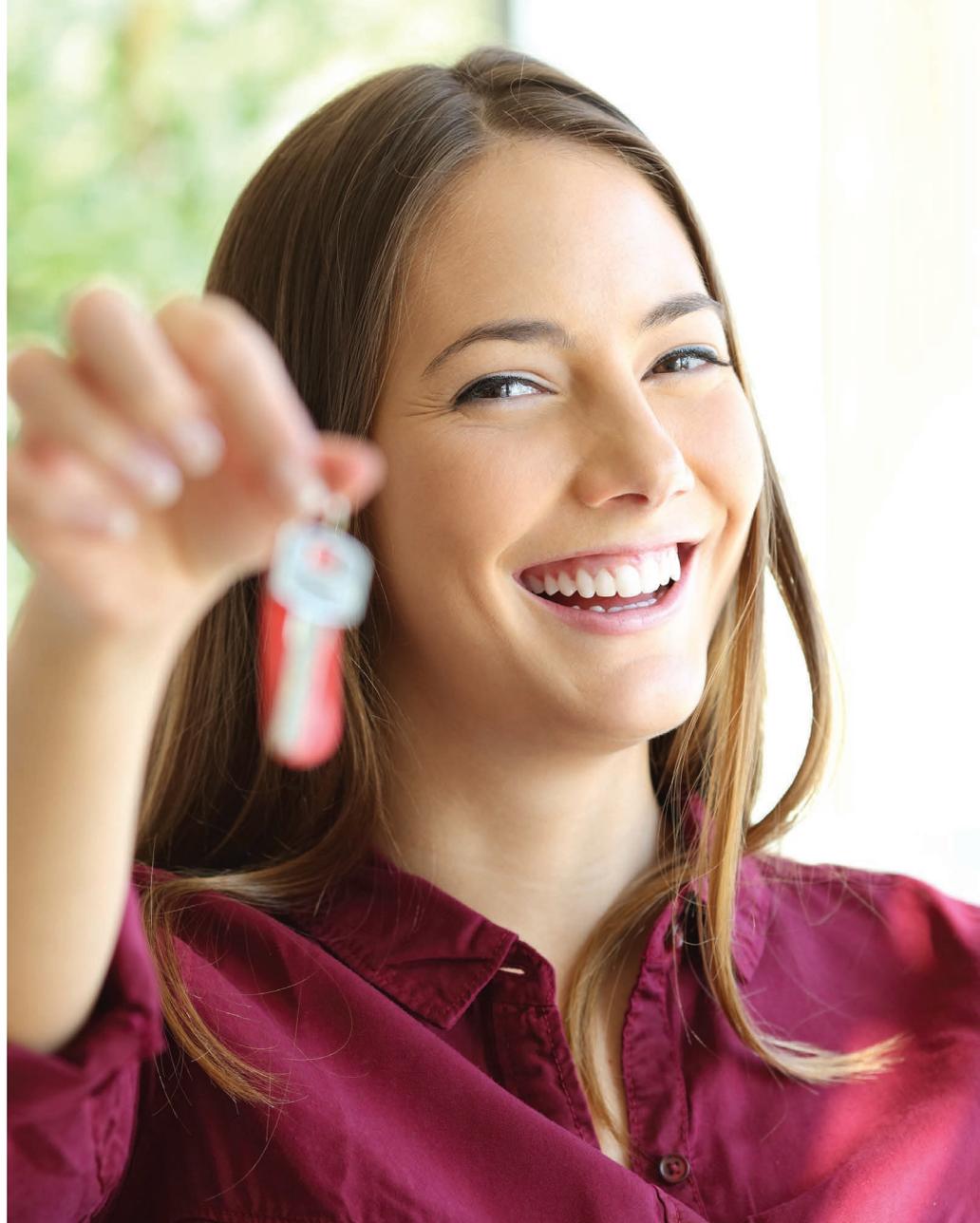
500 heures supplémentaires comptabilisées soit **40** agents mobilisés tout au long de la semaine.

20 tonnes de chlorure de magnésium déposées sur les routes et **80** tonnes de mélange de sels et de sable utilisés.

3 véhicules dont **1** tracteur équipé de sableuses et de **2** lames.

1 Changeuse équipée d'**1** lame et **1** changeuse pour remplir les sableuses de produit déverglaçant.

DOSSIER HABITATION



PERMIS DE LOUER ET DE DIVISER : LES RÈGLES CHANGENT !

Vous êtes propriétaire ? Attention les règles changent ! À partir du 1^{er} mai 2018, trois dispositifs de la loi ALUR du 24 mars 2014, s'appliquent sur le territoire de la commune. Le point sur ces nouveaux dispositifs.

Très tôt, la ville de Montfermeil a perçu les premiers signes inquiétants concernant les mutations anarchiques du tissu pavillonnaire. Aussi, immédiatement, a-t-elle réfléchi aux outils d'intervention à mettre en œuvre et également à inventer. Ayant alerté les pouvoirs publics de cette situation et leur ayant montré la palette des interventions mises en place et les modifications législatives et réglementaires qui viendront compléter et conforter ce dispositif, la région Île-de-

France et la Préfecture de région ont proposé à la ville de Montfermeil d'être site expérimental afin d'aider les pouvoirs publics dans leur analyse de ce phénomène. Ainsi, Montfermeil montre l'exemple et met en place, à compter du 1er mai 2018, l'autorisation préalable de mise en location, la déclaration de mise en location et l'autorisation de division. Ainsi, les propriétaires qui souhaitent louer un (des) bien(s) devront obligatoirement demander l'autorisation en Mairie au préalable. De plus, après mise en location du bien, le propriétaire devra déposer en Mairie une déclaration de mise en location. Concernant la division de logements, la loi ALUR instaure le "permis de diviser". Ainsi, un propriétaire qui souhaite diviser un bien pour créer un ou plusieurs logements doit obligatoirement déposer une demande d'autorisation en Mairie. En cas de non respect des règles d'usage, la ville aura le pouvoir de s'opposer à la location du logement. Une mesure mise en place pour lutter contre les marchands de sommeil et les logements insalubres.

LOCATION ET DIVISION

UNE NOUVELLE RÉGLEMENTATION

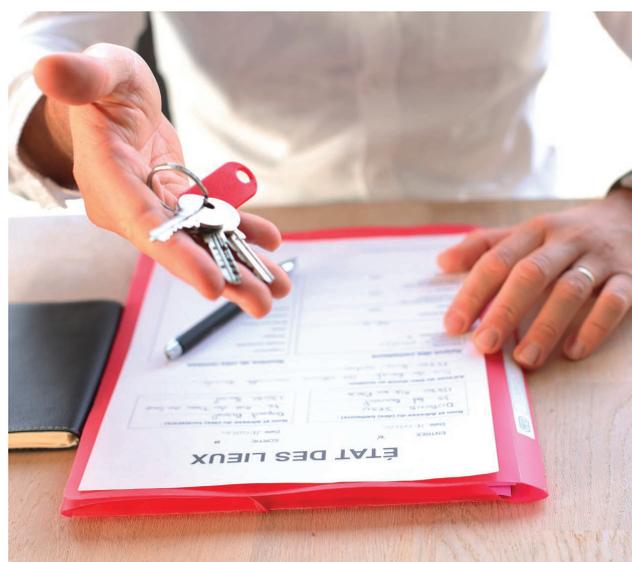
POUR LOUER UN LOGEMENT

VOUS ÊTES DANS L'OBLIGATION DE :

- **Déposer en mairie une demande d'autorisation préalable** de mise en location.
 - CERFA 15652*01
- **Déclarer en mairie la mise en location sous un délai de 15 jours** maximum après la signature du bail.
 - CERFA 15651*01

PIÈCES À FOURNIR AVEC VOTRE DEMANDE :

- Les diagnostics obligatoires,
- Le projet de bail ou le bail,
- Le montant du loyer et des charges,
- Les plans intérieurs du logement accompagnés de photographies,
- Le nombre d'occupants pour la déclaration.



POUR DIVISER UN BIEN EN PLUSIEURS LOGEMENTS

VOUS ÊTES DANS L'OBLIGATION DE :

- **Déposer en mairie une demande d'autorisation** avant d'effectuer les travaux.
- Attention**, le projet doit répondre aux critères de décence des logements et aux règles d'urbanisme dictées par le PLU.



QUELLES SONT LES SANCTIONS ENCOURUES

- Jusqu'à 15 000€ d'amende pour absence d'autorisation préalable de mise en location (Code de la Construction et de l'Habitation L.635-7).
- Jusqu'à 5 000€ d'amende pour absence de déclaration de mise en location (Code de la Construction et de l'Habitation L.634-4).
- Jusqu'à 15 000€ d'amende pour absence d'autorisation préalable de diviser (Code de la Construction et de l'Habitation L.111-6-1-3).

LES BONNES PRATIQUES DE LOCATION

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

TOUTE LOCATION DOIT RESPECTER CE QUI SUIT :

- **Le logement doit être décent et salubre.**
- **Un bail de location doit avoir une durée minimale de 3 ans pour un logement vide et d'un an pour un logement meublé.**
- **Un logement meublé doit avoir au minimum un équipement listé dans le décret du 5 août 2015.**
- **Des diagnostics obligatoires sont à fournir par le propriétaire avec le bail de location et l'état des lieux :**
 - État des risques naturels et technologiques (ERNT). Validité : 6 mois
 - Diagnostic plomb pour les immeubles à usage d'habitation construits avant le 1^{er} janvier 1949. Validité : 6 ans
 - Diagnostic des performances énergétiques (DPE). Validité : 10 ans
 - Mesurage de surface loi Boutin. Validité illimitée
 - Diagnostic amiante des parties privatives (DAPP) pour les immeubles à usage d'habitation construits avant le 1^{er} juillet 1997. Validité illimitée en cas d'absence de risque
 - Diagnostic électricité (état des installations intérieures) si tout ou partie des installations date de plus de 15 ans. Validité : 6 ans
 - Diagnostic gaz (état des installations intérieures) lorsque le bien mis en location dispose d'au moins un appareil fonctionnant au gaz (de ville, en bouteille ou en citerne) et si tout ou partie des installations date de plus de 15 ans. Validité : 6 ans

QU'EST-CE QU'UN LOGEMENT DÉCENT ?

- Une pièce à vivre de 9m² minimum avec une hauteur sous plafond d'au moins 2,20 m.
- Une pièce à vivre ne peut pas avoir une surface inférieure à 7m² et n'est autorisée qu'à la condition d'avoir au moins une pièce d'une surface supérieure à 9m².
- Une pièce sans fenêtre ne peut pas être comptabilisée dans la surface habitable.
- La superficie doit être proportionnelle au nombre d'occupants : 9m² pour une personne, 16m² pour un couple, puis 9m² par personne supplémentaire. Une cave, un sous-sol, des combles, un abri de jardin, un garage, un grenier, un entrepôt, un magasin ou une pièce dépourvue d'ouverture sur l'extérieur, sont impropres par nature à l'habitation et ne peuvent pas être loués ni mis à disposition, même gratuitement, pour habiter.



CE QU'IL FAUT SAVOIR

SUR LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

PROPRIÉTAIRES, VOS DROITS ET VOS DEVOIRS

Dans le cadre d'une location, depuis le 1^{er} août 2015, les contrats de location doivent être conformes au contrat type fixé par le décret n°2015-587 du 29 mai 2015.

VOS DEVOIRS

INFORMATIONS OBLIGATOIRES À MENTIONNER DANS LE CONTRAT DE LOCATION :

- Montant et date du dernier loyer acquitté par le précédent locataire, s'il a quitté les lieux moins de 18 mois avant la signature du bail ;
 - Nature et montant des travaux effectués depuis la fin du dernier contrat de location (ou renouvellement) ;
 - Énumération des équipements d'accès aux technologies de l'information et de la communication.
- ATTENTION :

- La surface habitable indiquée sur le bail et la surface réelle doivent être similaires. Si elle est inférieure de plus d'un vingtième, le locataire pourra demander une diminution du loyer proportionnelle à la différence constatée.
- Un logement doit être équipé d'une ventilation adaptée et permanente, quel que soit le mode d'occupation (une fenêtre ne suffit pas).

VOS DROITS

- Vous avez le droit de demander à votre locataire les attestations d'assurance et d'entretien de la chaudière au gaz.
- Si de gros travaux doivent être réalisés en cours de bail, vous pouvez exiger que votre locataire laisse son logement libre d'accès, en le prévenant suffisamment à l'avance par courrier en recommandé.
- En cas de vente de l'appartement à la fin du bail de votre locataire, vous pouvez faire visiter le logement mais toujours avec l'accord de votre locataire.
- Si votre locataire ne satisfait pas à ses obligations, avant que les choses ne se gâtent, prenez conseil auprès de l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL). Elle a pour mission, de conseiller gratuitement les propriétaires, copropriétaires et locataires pour toutes les questions relatives à l'habitat.

LOCATAIRES, VOS DROITS ET VOS DEVOIRS :

VOS DROITS

• COMPLÉTER L'ÉTAT DES LIEUX

Vous pouvez demander à votre propriétaire de le compléter jusqu'à 10 jours après votre emménagement, ainsi que dans le premier mois de la première période de chauffe pour les appareils de chauffage. Ceci devra toujours être fait par courrier en recommandé avec accusé de réception.

• DÉSORDRES RELEVANT DE LA DÉCENCE (DÉCRET DU 30 JANVIER 2002)

Envoyez un courrier en recommandé avec accusé de réception à votre propriétaire, puis en cas d'inaction de celui-ci, saisissez le juge du tribunal d'instance du Raincy (procédure civile).

• DÉSORDRES RELEVANT DE L'INSALUBRITÉ

Envoyez un courrier en recommandé avec accusé de réception à votre propriétaire, puis en cas d'inaction de celui-ci, envoyez la copie du courrier au Maire de Montfermeil, ainsi qu'une copie de l'éventuelle réponse de votre propriétaire, de votre bail de location (avec les annexes) et de votre dernière quittance de loyer.

Quoi qu'il en soit, vous ne devez pas cesser de payer votre loyer tant que vous n'êtes pas en possession d'un document officiel qui le stipule.

VOS DEVOIRS

- Conformément au décret n°87-712 du 26 août 1987, vous devez entretenir votre logement et réaliser les petites réparations nécessaires au bon fonctionnement de vos équipements.
- Vous devez assurer votre logement et fournir l'attestation d'assurance à votre propriétaire tous les ans.
- Si le logement est équipé d'une chaudière ou d'un chauffe-eau au gaz, vous devez souscrire un contrat d'entretien auprès d'un professionnel.
- Vous devez respecter le nombre maximum d'occupants en fonction de la surface du logement.
- Il vous est très vivement conseillé d'aérer régulièrement votre logement, en ouvrant les fenêtres au moins 10 minutes tous les jours, quelles que soient la saison et la météo.



THÉS DANSANTS NOUVELLES DATES!



Après une nouvelle édition couronnée de succès avec un nombre d'adeptes de plus en plus grand, la saison des thés dansants organisée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), se poursuit avec une nouvelle date : **le jeudi 29 mars de 14h30 à 18h** à la salle des Fêtes de Franceville, place des Marguerites. Tango, valse, danses de salon, il y en a pour tous les goûts, grâce aux airs entonnés par l'orchestre Ingrato.

Inscription 8 jours avant la manifestation, au CCAS, 1 bis, Impasse Agard, 01 41 70 70 64. Tarif 5€.

COLON TOUR, FAITES-VOUS DÉPISTER!



Avec 43 000 nouveaux cas chaque année, le cancer colorectal représente, par sa fréquence, le troisième cancer chez l'homme et le deuxième chez la femme. Pour cette raison, les villes de Montfermeil et Clichy-sous-Bois organisent, "le Colon Tour".

Ce cancer tue, chaque année, près de 18 000 personnes. Pourtant, dans 9 cas sur 10, détecté à un stade précoce, il peut être guéri. Pour sensibiliser les personnes à l'importance du dépistage, Montfermeil et Clichy-sous-Bois, organisent cette manifestation en partenariat avec le Comité de Seine-Saint-Denis de la Ligue contre le cancer, à l'occasion de la campagne nationale Mars Bleu 2018.

Le "Colon Tour 2018" se déroulera le 29 mars prochain à l'espace Moulin-

sart et dans le hall du centre de loisirs Hergé. Pour permettre de lever les doutes, les craintes, les préjugés et favoriser une meilleure adhésion au test immunologique de dépistage, un colon géant gonflable sera installé. Cela permettra aux équipes médicales et associations présentes de sensibiliser la population, en cheminant à l'intérieur et familiarisera le public avec les divers stades de la maladie.

Jeudi 29 mars de 9h à 16h30 à l'espace Moulin-

DON DU SANG

MERCI AUX DONNEURS !



Les intempéries n'ont pas démobilisé les Montfermeillois et c'est, encore une fois nombreux, qu'ils se sont rendus au don du sang, organisé par la ville le 7 février dernier. Merci à eux !

La ville de Montfermeil s'associe pleinement à cette action généreuse et solidaire, organisée en lien avec l'Association pour le Don de Sang Bénévole et l'Établissement Français du Sang et tient à remercier les Montfermeillois qui ont bravé la neige pour venir se faire prélever dans le Hall de l'Hôtel de Ville, mercredi 7 février. La prochaine collecte se tiendra **mercredi 11 avril de 9h à 13h et de 14h à 19h30 à l'Hôtel de ville.**

CONDITIONS POUR LE DON :

- Être âgé de 18 à 70 ans
- Peser au moins 50 kg
- Être muni d'une pièce d'identité s'il s'agit d'un 1^{er} prélèvement

Attention, le nombre de dons annuels est limité à 4 fois par an pour les femmes et 6 fois par an pour les hommes pour le sang total.

Toutes les précautions sont prises lors des collectes pour assurer la sécurité des donneurs comme des receveurs.

IDEAL
AMBULANCES

7 JOURS / 7 24 HEURES / 24

01 45 09 15 15

Consultations • Hospitalisations
Rééducations • Dialyses • Radiothérapie



RESTAURANT
La Grange

13, rue Henri Barbusse
93370 Montfermeil
Tél. 01 43 30 42 59
Fermé le lundi et dimanche soir

Spécialités Franco-Portugaises

Plusieurs formules midi et soir
à partir de 13€
(entrée, plat, dessert, 1/4 de vin)
+ carte
Réceptions, mariage, baptême, anniversaire,...




Peinture

DL PEINTURE
Peinture Décoration Ravalement
Carrelage et Petite Maçonnerie

Plus de 20 ans d'expériences

Zac de Vaucanson 7 rue Henri Pescarolo
93370 Montfermeil
Tél : 01 43 32 04 37 / Fax : 01 43 32 04 70
e-mail : dlpeinture@aol.com

QUALIBAT 2017

VINCENT
SARL

MAÇONNERIE • CARRELAGE
ASSAINISSEMENT
RAVALEMENT • AGRANDISSEMENT

Gérant : GASPARD Vincent
5-7, avenue des frères Lumière
BP20 - ZI Vaucanson II
93370 MONTFERMEIL
stevincent93370@aol.com
Tél./Fax : 01 43 88 64 64

RGE
QUALIBAT
EFFICACITE ENR

Sur Montfermeil depuis plus de 20 ans!

ARTISAN DE FRANCEVILLE
7-9 Avenue de la Dhuis 93370 Montfermeil
Tél. 01 45 09 38 74 - Port.06 70 98 58 96
Rendez-vous sur notre site :
maconnerie-artisandefranceville-93.fr

Isolation intérieur et extérieur
Thermique et phonique • Isolement des combles
Ravalement peinture • Crépis projeté

Réalisations de vos projets :
Maçonnerie générale • Couverture/Charpente
Carrelage intérieur et extérieur
Pose de cheminée et de poêle • Ramonage
Assainissement • Rénovation/Modification.Agrandissement

ECO artisan
La nouvelle énergie du bâtiment

Norme BBC



AVANT APRÈS AVANT APRÈS

comment POUVONS-NOUS
VOUS ÊTRE UTILES ?

50% de RÉDUCTION FISCALE*

axéo
SERVICES
Particuliers & Professionnels

www.axeoservices.fr

Maison / Nettoyage
Jardin / Espaces verts
Nounou - Petits travaux
Seniors & Autonomie
Sécurité & économies
Services additionnels

QUALICERT SGS
www.qualicert.fr

N° Tél 01 45 09 88 51

1 avenue des Hortensias - 93370 Montfermeil
montfermeil@axeoservices.fr

Société indépendante membre du réseau AXEO Services - *Valable uniquement pour les services aux particuliers régis par l'art. 199 sexdécies du CGI. Voir conditions en agence.

NOS QUARTIERS ONT DES TALENTS

TREMPAIN VERS L'EMPLOI



Depuis 2011, la ville s'est engagée aux côtés de l'association NQT qui favorise l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, Bac+3 et plus, âgés de moins de 30 ans, issus de milieux sociaux modestes ou de zones prioritaires, grâce à un système de parrainage par des cadres, assimilés, voire des dirigeants d'entreprises expérimentés en activité. Objectif : les aider à trouver un emploi. De nombreux jeunes de Montfermeil en ont déjà bénéficié. Parmi eux, Neila Souna, 27 ans et Alicia Baling, aujourd'hui en poste.

NEILA SOUNA, 27 ANS



QUEL CURSUS D'ÉTUDES AVEZ-VOUS SUIVI ?

Après l'obtention de mon baccalauréat, j'ai entrepris des études en BTS

management des unités commerciales puis, je me suis réorientée vers une licence en alternance et un master en ressources humaines. Durant ma dernière année d'études, j'étais en alternance chez SFR mais après l'obtention de mon diplôme, malgré des recherches d'emploi anticipées, je me suis retrouvée bloquée. SFR ne me proposait que des contrats en CDD de courte durée.

COMMENT AVEZ-VOUS PRIS CONNAISSANCE DU DISPOSITIF NQT ?

Lorsque je me suis inscrite à Pôle emploi, n'ayant pas trouvé de poste en CDI à la fin de mes études, on m'a proposé de m'inscrire au dispositif. J'ai reçu une lettre d'invitation à une réunion d'information, j'ai tout de suite accepté. Très vite, on m'a attribué une marraine qui m'a accompagnée dans ma recherche d'emploi. Elle travaillait dans le secteur des RH et la gestion du personnel, soit

le même secteur que celui auquel je me destinais, ce qui lui a permis de me dispenser des conseils avisés et adaptés à notre secteur.

QUE VOUS A APPORTÉ LE DISPOSITIF NQT ? COMMENT S'EST DÉROULÉ VOTRE PARRAINAGE ?

Même si c'était mon domaine, c'est toujours bien d'avoir un avis de spécialiste. Ma marraine m'a aidée tant sur la rédaction de mon CV que de ma lettre de motivation. Elle m'a donné des billes pour avancer notamment sur la constitution d'un réseau professionnel. Nous communiquons régulièrement par mail. Puis, j'ai fini par trouver un poste. Je suis en CDI depuis 2016 dans une école d'ingénieurs en tant que chargée de stage et du suivi de l'insertion professionnelle et j'adore ce que je fais. Même si au final, je n'ai pas trouvé cet emploi via NQT, les conseils qui m'ont été prodigués m'ont été très utiles.

RECOMMANDERIEZ-VOUS CE DISPOSITIF À UN AUTRE JEUNE DIPLÔMÉ ? QUEL MESSAGE SOUHAITERIEZ-VOUS LUI TRANSMETTRE ?

Tout à fait ! Je pense que c'est très bien d'être accompagnée par un spécialiste du secteur professionnel auquel on se destine, même si

ce dernier n'a pas directement des opportunités d'emploi à vous proposer, cela donne l'occasion d'ouvrir son réseau. Par ailleurs, le dispositif NQT permet de recevoir régulièrement des invitations pour des événements ou des afterworks qui permettent de se mettre en lien avec des professionnels et d'étendre son carnet d'adresses. Je bénéficiais par ail-

leurs d'un accès sur une plateforme d'e-learning gratuite pour suivre des cours d'anglais en ligne, cela m'a été très utile. Désormais, je mets ces compétences à profit dans le poste que j'occupe. NQT est vraiment un dispositif très profitable en matière de recherche d'emploi.

ALICIA BALING, 30 ANS



QUEL CURSUS D'ÉTUDES AVEZ-VOUS SUIVI ?

Après l'obtention d'un bac STT (ancien STG) en 2009, j'ai choisi de poursuivre mes études en BTS Tourisme. Une fois ce diplôme obtenu, la suite logique était pour moi de m'orienter vers une licence professionnelle en alternance dans la même filière. L'objectif Bac+3 ayant été atteint et, poussée par mes parents, je me suis interrogée sur ma volonté d'aller plus loin. En effet, vu le marché du travail et le taux de chômage croissant des jeunes diplômés en Île-de-France à l'époque, la question était de savoir si prendre le risque de finir "surdiplômée" pour faire plaisir aux parents valait vraiment le coup. Indécise, j'ai alors décidé d'aller mûrir mon projet aux Etats-Unis où j'ai travaillé pendant 18 mois. À mon

retour, plus de doutes, je suis entrée en école de commerce en alternance. Je suis maintenant titulaire d'un Bac+5 en marketing.

COMMENT AVEZ-VOUS PRIS CONNAISSANCE DU DISPOSITIF NQT ?

À l'issue de ma dernière année d'alternance, à ma grande surprise, j'ai rapidement été recrutée. Malheureusement, l'expérience n'a pas été à la hauteur de mes espérances alors j'ai quitté l'entreprise après 6 mois de collaboration. C'est grâce au Pôle Emploi de Clichy-sous-Bois que j'ai découvert le dispositif. Je n'ai pas hésité à prendre contact.

QUE VOUS A APPORTÉ LE DISPOSITIF NQT ?

NQT m'a permis de rencontrer d'autres jeunes d'horizons différents, avec des expériences différentes mais aussi et surtout des professionnels de bon conseil. L'expérience NQT m'a apporté une nouvelle ouverture d'esprit, m'a aidée à me remettre en question, à échanger et surtout à ne pas me sentir seule dans ma recherche d'emploi.

COMMENT S'EST DÉROULÉ VOTRE PARRAINAGE ? QUE VOUS A-T-IL APPORTÉ DANS VOTRE RECHERCHE D'EMPLOI ?

En fonction de mon parcours et du secteur dans lequel je souhaitais évoluer (tourisme), on m'a proposé de me mettre en relation avec un parrain. J'ai été impressionnée par le parcours professionnel de cette personne et j'avais d'abord peur de

le déranger. J'ai tout de même pris contact avec lui par e-mail et il m'a rapidement proposé un RDV. J'ai échangé avec lui par téléphone dans un premier temps car je passais des entretiens à cette même période. Il m'a donné des conseils et m'a rassurée.

OÙ EN ÊTES-VOUS AUJOURD'HUI DANS VOTRE CARRIÈRE PROFESSIONNELLE ?

Depuis 2015, je suis assistante de direction générale au sein d'une entreprise leader dans son secteur. J'ai des responsabilités et mon poste est très polyvalent. J'ai enfin trouvé ma vocation, pour la plus grande fierté de mes parents.

RECOMMANDERIEZ-VOUS LE DISPOSITIF À UN AUTRE JEUNE DIPLÔMÉ ? QUEL MESSAGE SOUHAITERIEZ-VOUS LUI TRANSMETTRE ?

Je recommande vivement le dispositif NQT à tous les jeunes diplômés en recherche d'emploi. NQT propose gratuitement des ateliers, des conférences, des échanges et des outils intéressants. C'est une véritable chance pour les jeunes des « quartiers » qui ont du talent mais qui ne s'en rendent pas toujours compte. Avec un parrain professionnel à l'écoute et disponible, on prend confiance et on apprend à capitaliser sur nos différences. Le dispositif met en place un suivi personnalisé : on se sent vraiment coaché ! Mais bien sûr, à côté de cela, il faut aussi être motivé et travailler car on n'a rien sans rien !

DÉFILÉ CULTURES & CRÉATION

SUCCÈS POUR L'ÉDITION 2018

Le défilé Cultures & Création 2018 n'a pas dérogé à ses fondamentaux : 37 Cultures représentées à travers les costumes typiques de chaque pays, 42 créateurs pour la partie tradition, 64 pour la partie création, près de 300 mannequins de tous âges et de tous horizons, un millier de spectateurs venus pour l'occasion et un jury constitué de professionnels du groupe LVMH qui ont su accompagner, juger et récompenser les plus belles créations.

D'année en année, le défilé Cultures & Création continue de mobiliser de plus en plus de Montfermeillois mais également de plus en plus de créateurs des communes alentours ou de province. Un rayonnement toujours plus grand pour un événement fondateur qui a vu le jour voilà maintenant 13 ans et qui continue de fédérer autour du beau, de la mode et du vêtement.

LA TRADITION PLUS QUE JAMAIS PRÉSENTE

Cette année, parmi les 37 pays représentés dans la partie tradition, on comptait la France, l'Algérie, la Tunisie, le Togo, le Sénégal, la Guinée Bisao, l'Afghanistan, la Hongrie, la Pologne, le Portugal, le Mali, l'Indonésie, l'Île Maurice et bien d'autres encore. Si certains avaient choisi de défiler dans le costume de leur pays d'origine, d'autres avaient choisi de jouer les mannequins pour représenter le pays d'un collègue ou d'un ami. « *Je suis française et je défile pour le Burkina Faso, c'est ça aussi le partage des cultures, c'est ce qui fait la force de ce défilé* », clame un mannequin juste avant de monter sur le podium.



LA CRÉATION : FOURMILIÈRE DE TALENTS

Pour cette édition 2018, 4 grandes fêtes étaient à l'honneur et servaient de fil rouge en seconde partie de soirée, dédiée à la création. Le jour de l'An, le carnaval, la Saint-Valentin et le 14 juillet ont visiblement grandement inspiré les créateurs qui ont rivalisé d'imagination et d'ingéniosité.

LES PRIX

Le 1^{er} prix catégorie enfant a été décerné à : Domingas Moreira Almeida ; le 1^{er} prix tenue de soirée a été décerné à : Sala Harb ; le 1^{er} prix tenue de jour a été décerné à : Maryse Hegedus.

Comme chaque année, les prix ont été remis par le jury LVMH composé de : la Princesse Esther Kamatari, Maurizio Liotti et Dany Martin, respectivement Directeurs des ateliers Christian Dior Couture et Kenzo, Florence Rambaud, directrice de l'Institut des Métiers d'Excellence LVMH et Sandrine Sommer, Directrice du Développement Durable

chez Guerlain.

En fin de soirée, le public a pu découvrir les tenues confectionnées par les jeunes talents de moins de 26 ans autour du thème des fêtes mais également de l'abeille, emblème de la Maison Guerlain. Le prix coup de cœur est revenu à Jeanne Paillard pour la réalisation d'une combinaison et d'une robe aux alvéoles colorées. Le prix jeune Talent a quant à lui été décerné à Anne-Solène Rives (voir article p. 25) pour sa robe aux motifs d'abeilles dorées découpées et parsemée de fleurs savamment brodées et un large pantalon en papier journal plissé orné d'une broderie perlée, inspiré du 14 juillet, ceinturé d'une écharpe tricolore. Le défilé, s'est clôturé comme chaque année, par les créations de la catégorie honneur, réalisées par des professionnels, semi-professionnels ou vainqueurs dans une autre catégorie les années précédentes. Un véritable feu d'artifice final pour le public qui n'a pas manqué de saluer par ses applaudissements, tout le travail accompli par les participants.

ANNE SOLÈNE RIVES

JEUNE TALENT PROMETTEUR

À 23 ans Anne Solène Rives a été sacrée jeune talent 2018 à l'occasion du défilé Cultures & Création. La jeune femme, originaire de Normandie et titulaire d'un brevet des Métiers d'Art en broderie, espère que cette victoire lui ouvrira des portes pour sa future carrière.

QU'EST-CE QUI VOUS A POUSSÉ À PARTICIPER AU DÉFILÉ CULTURES & CRÉATION ?

En 2015, j'avais déjà participé une première fois en tant que jeune talent mais j'étais alors étudiante en BTS design graphique, des études que j'ai choisi d'abandonner pour me consacrer à ma passion autour de la création et de la couture. En 2017, j'ai de nouveau participé, mais cette fois en tant que mannequin et en 2018, j'ai décidé de retenter ma chance en tant que créatrice. Avec mon brevet des Métiers d'Art et une formation de deux ans en Broderie en poche, je me sentais prête. Je suis actuellement en recherche d'emploi et j'ai décidé de mettre à profit toute mon énergie et tout mon temps pour me lancer à fond dans l'aventure. Mes deux créations ont nécessité plus d'un mois de travail à temps plein et la mise à profit de tous mes savoirs. Les broderies du pantalon porté par mon mannequin m'ont pris plus 100 heures de travail. Pour la robe que je



portais puisque j'avais décidé d'être mon propre mannequin, j'ai à la fois mis à profit mes études de graphisme pour réaliser les alvéoles et les abeilles et j'ai également confectionné plein de toutes petites fleurs en broderie. Deux créations longues et minutieuses mais qui ont porté leurs fruits.

COMMENT AVEZ-VOUS VÉCU CETTE VICTOIRE ?

C'est une très belle expérience, un véritable tremplin et aussi une occasion de me créer un réseau. Aujourd'hui, je me mets la pression. Le jury m'a choisie, j'espère ne pas le décevoir, je suis prête à tout donner, à tous les sacrifices car c'est une véritable chance à saisir.

COMMENT ENVISAGEZ-VOUS L'AVENIR ?

À court terme, j'espère intégrer la Chambre Syndicale de la mode pour apprendre à coudre et pouvoir aborder une création dans sa globalité et non pas uniquement par le prisme de la broderie de manière à être encore plus autonome dans mes créations futures. Par la suite, idéalement, j'aimerais travailler pour une grande Maison pour acquérir de l'expérience et un savoir-faire. A terme, mon rêve serait de monter ma propre entreprise d'accessoires de couture aux côtés de mes amis qui travaillent également dans ce domaine.



LVMH SALUÉ POUR SON IMPLICATION

Dans son discours de clôture, Xavier Lemoine n'a pas manqué de saluer l'implication du groupe LVMH dans l'accompagnement du défilé et a également profité de l'occasion pour remettre à Christian Sanchez, Directeur des affaires sociales du groupe LVMH, la médaille de la Ville avant son départ en retraite. « Je ne vous remercierais jamais assez pour être venu voilà maintenant près de dix ans, découvrir le défilé des Cultures et pour avoir cru en notre projet. Vous et le groupe LVMH êtes à nos côtés et celui de nos jeunes pour nous soutenir et nous accompagner depuis maintenant huit ans, un grand merci à vous ! »



1^{er} prix Enfant



2^e prix Enfant



3^e prix Enfant



1^{er} prix Jour



2^e prix Jour



3^e prix Jour



CASTING ARTISTES EN SCÈNE

EXPRIMEZ VOTRE TALENT !

En solo ou en groupe, participez au grand casting ouvert à tous organisé par la ville les 21 et 22 mars à 19h à la salle des Fêtes de Franceville en proposant votre performance artistique. Une opportunité unique de vous produire ensuite sur scène samedi 5 mai prochain, en avant première d'une soirée exceptionnelle.



Montfermeil regorge de talents cachés, alors pourquoi pas vous ? Quel que soit votre domaine de prédilection, les opportunités de se produire sur scène sont trop rares. Le casting Artistes en scène vous offre cette chance, saisissez-là ! À l'issue de ce casting, les artistes retenus se produiront en avant-première d'un grand concert de Genzu Clan,

samedi 5 mai. Chaque participant au casting se verra également offrir une place de cinéma.

5 minutes dans un des domaines suivants : danse, chant, beat box, musique, magie, arts du cirque, théâtre, humour.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Se produire en solo ou en groupe (attention : pour les groupes, au moins un des participants doit résider à Montfermeil)
- Proposer une performance de 3 à

CASTING :

Mercredi 21 et jeudi 22 mars à 19h (se présenter à 18h30 avec une photo et votre son). Salle des fêtes, place des Marguerites.

Renseignements : 01 41 70 10 60

ATELIERS MÉDICIS

LES TEMPS DU CHANTIER



Les Ateliers Médicis ont pour objet de préparer la création à l'horizon 2024 d'un grand lieu culturel. Tout au long de cette construction, ils proposent des rencontres et des moments d'échange, c'est le Temps du chantier.

Clichy-sous-Bois et Montfermeil sont cette année villes ambassadrices de la Fête du court métrage ! Découvrez des films pour les petits et les grands dans le Cinémobile, salle de cinéma itinérante, qui s'installera au complexe Henri Barbusse à Clichy-sous-Bois du 14 au 17 mars. Les Ateliers Médicis vous proposent une programmation sur le thème de l'horizon, avec des films qui racontent tous les ailleurs – ceux dont on rêve, ceux bien réels que l'on traverse au péril de sa vie... – et vous invitent au voyage à travers le monde entier : du Japon à l'Inde, en passant par les

contrées de Sibérie, jusqu'au quartier des Bosquets.

Consultez le programme détaillé sur www.ateliersmedicis.fr

En partenariat avec la Fête du court métrage, Cinéma Public – Festival Ciné-Junior, Cinémas 93, Forum des Images, Le G.R.E.C., Ciclic, les villes de Montfermeil et Clichy-sous-Bois.

Du mercredi 14 au samedi 17 mars, parking du complexe sportif H. Barbusse, rue H. Barbusse, Clichy-sous-Bois. Gratuit, en accès libre dans la limite des places disponibles ou sur réservation pour les groupe, 01 58 31 11 00

ARCHIVES, APPEL AUX DON

Vous possédez de vieux documents, plans, photos, cartes postales anciennes de Montfermeil et vous souhaitez les voir préservés pour les générations à venir ? Sachez que vous pouvez en faire don au service des archives municipales.

Le service des archives conserve des documents ayant vocation à nourrir la mémoire et l'histoire du territoire communal. A côté de sa mission principale de collecte d'archives publiques, elles sont également autorisées par la loi à collecter des fonds d'archives d'origine privée lorsqu'ils présentent un intérêt pour l'histoire.

Le don fait entrer le fonds dans le domaine public, ce qui limite les risques d'aliénation et de démembrement. Il permet également d'en assurer la bonne conservation et de le mettre à disposition du public dans les conditions fixées par le donateur.

Pour cela, le service archives/documentation lance un appel aux dons d'archives privées des Montfermeillois qui voudraient participer à la



fois à la conservation et à la valorisation de l'Histoire.

UN GÉNÉREUX DONATEUR

Le service Archives/Documentation de la ville tient tout particulièrement à remercier chaleureusement la personne qui a fait don à la ville d'une très belle collection de brochures datant du XIX^e siècle, des œuvres illustrées de Paul de Kock, auteur notamment de "La laitière de

Montfermeil". Ce don va permettre d'enrichir le fonds historique d'archives de la ville. De tels documents sont autant d'éléments précieux qui ont un grand intérêt pour l'histoire locale de Montfermeil.

Contact : 01 41 70 79 01, celine.rouquette@ville-montfermeil.fr, sur place (uniquement sur rendez-vous) à l'Hôtel de ville 7, place Jean Mermoz.

COLLECTE D'ARCHIVES PERSONNELLES DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

L'année 2018 marquera la fin du cycle commémoratif du centenaire de la Première Guerre mondiale, initié en 2014 en France. Afin de commémorer l'armistice de 1918 et après le succès de la grande collecte de 2014, le service archives/documentation de la ville, organise de nouveau une collecte d'archives personnelles auprès des Montfermeillois qui voudraient prêter à la ville et faire ainsi partager photographies, cartes postales, correspondances, récits de guerre ou même objets d'artisanat des tranchées en vue d'une exposition qui aura lieu dans le hall de l'hôtel de ville au mois de novembre prochain. Ces documents et objets relevant du domaine de l'intime, apporteront un nouvel éclairage sur la Première Guerre mondiale et seront l'occasion d'appréhender au mieux les comportements collectifs et individuels suscités par le conflit. Ces témoignages permettront de mieux connaître l'Histoire de notre pays. Le service archives/documentation remercie par avance les Montfermeillois pour les prêts qu'ils voudront bien faire, ainsi que leur implication dans ce beau projet.

Informations au 01 41 70 79 01 ou celine.rouquette@ville-montfermeil.fr ou sur place (uniquement sur rendez-vous) à l'Hôtel de Ville.

CONCOURS PHOTO, AYEZ L'ŒIL SUR LA VILLE !

Pour la deuxième année consécutive, Montfermeil, organise du 1^{er} au 31 mars, un concours photo qui aura cette année pour thème "La ville sous tous les angles".

Dans le souci de développer l'accès à la culture, ce concours de photographie a pour objectif de valoriser la créativité et l'expression des photographes amateurs et d'être un tremplin pour les photographes émergents en devenant le témoin d'une photographie vivante et en récompensant le savoir-faire, la créativité, l'originalité et la sensibilité des artistes. Pour cela, la ville invite les photographes amateurs à soumettre au jury une photo de leur choix sur le thème : "La ville sous tous les angles".

Les photos seront soumises au vote du jury composé d'un élu communal, d'un agent du service culturel, d'un photographe professionnel indépendant et d'un membre de l'équipe des Ateliers Médicis.

Par ailleurs, les photos retenues seront exposées au domaine Formigé du 2 au 18 mai afin d'y être admirées par le public.



GAGNEZ JUSQU'À 150 EUROS !

Le concours est divisé en deux catégories : les jeunes de 15 à 20 ans ; les 21 ans et plus. Chaque gagnant se verra remettre un bon d'achat FNAC de 150€.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Une photo au format JPEG ou TIFF, avec une taille minimale de 300 dpi ou 300 pixels par pouce et 30 cm de largeur, en rapport avec le thème "La ville sous tous les angles".

Les informations administratives : Nom Prénom – Date de naissance – Coordonnées – Titre et Crédit photo
Ce dossier est à envoyer par email (pas plus de 10 Mo) avant le 31 mars 22h à : culture@ville-montfermeil.fr.
Objet du mail : Concours photo 2018 – Catégorie JEUNE ou AMATEUR – Nom et prénom

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- La participation à ce concours est gratuite
- Un cliché maximum par participant
- Ouvert aux non-professionnels uniquement

Tout dossier incomplet, illisible, envoyé après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considéré comme nul.

Règlement complet sur le site www.ville-montfermeil.fr
Renseignements au Service Culturel, 1, boulevard Hardy, 01 41 70 10 60. Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, culture@ville-montfermeil.fr

MUSEE DU TRAVAIL DES OUTILS... PAS SI BETES



En puisant dans la riche collection d'outils du musée, l'association "Le Vieux Montfermeil et sa région" organise, une exposition originale consacrée aux outils portant un nom d'animal. La comparai-

son souvent étonnante entre l'outil et l'animal (ou une partie de son corps) témoigne du sens de l'observation de nos anciens, en permanence au contact de la nature. Cette exposition, ludique et instructive, ravira les visiteurs de tous âges : de 7 à 77 ans et bien plus ! On peut donc y venir seul ou en famille.

Ceux qui le souhaitent pourront même tester leurs connaissances à la fin de la visite grâce à un petit questionnaire-jeu qui leur sera proposé.

Exposition "Des outils... pas si bêtes", du 10 au 24 mars, de 14h30 à 17h30, mercredi, vendredi, samedi et dimanche, au Musée du Travail. Entrée libre. Musée du Travail, 1, rue de l'Église, 01 45 09 28 56, contact@musee-montfermeil.com

La ville sous tous les angles



Concours

du 1^{er} au 31 mars 2018Exposition des photographies sélectionnées
du 2 au 18 mai 2018 au Domaine FormigéRenseignements au Service Culturel
Domaine Formigé - 1, bd. Hardy - 01 41 70 10 60

RENZARDS

DU 1^{ER} AU 31 MARS MINUIT
CONCOURS PHOTOInformations et inscriptions :
01 41 70 10 60 ou culture@ville-montfermeil.fr

Thème "La ville sous tous les angles".

Amateur uniquement : 2 catégories : 15-20 ans et 20 ans et plus. Inscription par mail uniquement avec dossier complet, règlement sur le site de la ville.

Exposition des photos sélectionnées du 2 au 18 mai au domaine Formigé.

DU 5 AU 9 MARS
REGARDS DE FEMMES

Photos proposées par le club photo de Gagny. À l'hôtel de Ville, 7, place Jean Mermoz. Entrée libre.

Participation à la Journée des droits des

femmes. Pour la première fois, le service Culturel met en avant la « Journée des droits des femmes » en organisant une exposition rassemblant des portraits de femmes.

MARDI 6 MARS
LE DOULLENNAIS ENTRE NATURE ET PATRIMOINESortie culturelle. Tarif : 48 €. Règlement de 20 € à la réservation, solde 15 jours avant la sortie. Informations et réservations : 01 41 70 10 60 ou culture@ville-montfermeil.frVisite de la première citadelle renaissance de France... Chef d'œuvre architectural militaire du 16^e siècle, construit un siècle avant Vauban. Découverte des murailles de grès,

des prisons et galeries de défenses souterraines. Déjeuner dans une véritable ferme. C'est dans une ambiance ranch que vous découvrirez le "Paradis Konyka", musée vivant du poney avec plus de 30 races dont certaines en voie de disparition et de nombreux autres animaux de la ferme.

MERCREDI 7 MARS À 10H30
COMMENT NARVALO TROMPA LE DIABLE & AUTRES CONTES TZIGANES

par la compagnie de l'archet & soufflet À la salle des Fêtes, place des Marguerites. Tarif : 3 €. Durée 50 mn, à partir de 4 ans.

Renseignements et réservation au service culturel, 01 41 70 10 60.

Chaoro et Luludji, conteurs musicaux malicieux, nous interprètent une galerie de personnages cocasses, drôles et émouvants. Une plongée dans l'univers coloré des tziganes au son du violon et de l'accordéon. De Bahtalo-le-chanceux à Narvalo-le-solitaire, en passant par les 10 mille Louris, des musiques de voyages, de rois et de beauté cachée, d'un peuple épris de musique et de liberté. Un spectacle qui nous emmène de la Perse à la Hongrie, de l'Inde à la Roumanie en musique.

DU 16 AU 24 MARS

LE SALON DE PRINTEMPS

par l'Amicale des artistes de Montfermeil et Clichy-sous-Bois au Domaine Formigé, 1, boulevard Hardy. Entrée libre, Pour y participer, contactez la présidente de l'association, Martine Marin : martinemguenel@numericable.fr

Exposition organisée par l'Association des artistes Clichy-Montfermeil depuis plus de 50 ans sur la commune. Le Salon de Printemps est une opportunité pour les artistes amateurs d'exposer et de concourir dans plusieurs disciplines. Il réunit plus de 40 exposants qui peuvent à cette occasion, vendre leurs œuvres aux visiteurs et se voir décerner un des trois prix remis par la municipalité.

LES 21 ET 22 MARS À 19H

CASTING ARTISTES EN SCÈNE

Renseignements au service culturel, 01 41 70 10 60.

Présente-toi au casting et participe à la scène ouverte réservée aux jeunes talents ! Conditions d'inscription : ouvert à tous, en solo ou en groupe (au moins un des participants doit résider à Montfermeil) et proposer une performance de 3 à 5 minutes dans les domaines suivants : chant, danse, beat box, musique, magie, arts du cirque, humour, théâtre. Les meilleurs talents seront retenus pour se produire en 1^{re} partie de la soirée "Artistes en scène" le samedi 5 mai.

MARDI 27 MARS

LE VEXIN TROGLODYTIQUE

Sortie culturelle. Tarif : 50€, Règlement 20€ à la réservation. Solde 15 jours avant la sortie. Renseignements et réservation au service culturel, 01 41 70 10 60.

Notre guide vous contera l'histoire de l'église de Haute-Isle, l'une des rares églises troglodytiques de France avec sa

façade extérieure en roche de craie, la richesse de son mobilier en bois et son clocher en maçonnerie. Déjeuner dans un restaurant. Visite guidée du Château de la Roche Guyon. Partez à la conquête de ce château étrange et mystérieux du XV^e siècle qui domine une boucle de la Seine, adossé à la falaise. Pour les plus aventuriers d'entre vous, grimpez au sommet de son donjon du XII^e siècle, dressé depuis près de 1000 ans sur la falaise.

JEUDI 29 MARS

DE 14H30 À 18H

THÉ DANSANT

À la salle des Fêtes, place des Marguerites. Tarif : 5 €. Inscription avant le 21 mars auprès du CCAS, 1 bis, impasse Agard. Informations au 01 41 70 70 64.

Après-midi dansant organisé pour les personnes de 65 ans et plus. Venez danser sur les airs de l'orchestre Ingrato !

MARDI 1^{ER} AVRIL

DE 15H À 18H

DÉMONSTRATION CANINE AU MOULIN

136, rue des Moulins.

Renseignement au 06 52 39 08 07.

Pour fêter la réouverture annuelle du Moulin du Sempin, l'Association de Sauvegarde du Moulin de Montfermeil organise une démonstration canine (dressage, etc.)

MARDI 10 AVRIL

AGRICULTEUR D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Sortie découverte tout public à Chartres. Tarif : 45 €. Règlement 20 € à la réservation, solde 15 jours avant la sortie.

10h : Le COMPA, le conservatoire de l'agriculture à Chartres. Visite guidée du premier musée de l'Agriculture de France abrite une impressionnante collection de machines, d'outils issus de la vie paysanne et rurale et de tous ses changements au cours du 20^e siècle.

12h : Déjeuner dans un restaurant

14h30 : Découverte des fleurs

comestibles. Visite guidée et

dégustation. Depuis 5 ans, Virginie

Bouchard a repris la ferme familiale,

elle prolonge ici une culture peu connue du grand public et tout en subtilité :

les fleurs comestibles. En suivant les

saisons, 40 espèces poussent ici tout le long de l'année.

16h30 : Fin de programme

MARDI 1^{ER} MAI À 14H30

CONCOURS DE PÉTANQUE

Inscription sur place jusqu'à 14h15.

136, rue des Moulins. Renseignements au 06 52 39 08 07.

L'Association de Sauvegarde du Moulin de Montfermeil organise un concours de Pétanque au Moulin.

SAMEDI 2 JUIN

FESTIVAL DU VENT ET DU CERF-VOLANT

Au 136 rue des Moulins. Renseignements au 06 52 39 08 07.

Jardin du vent et démonstration de vol de cerfs-volants par le champion du monde au Moulin organisés par l'Association de Sauvegarde du Moulin de Montfermeil.

DU VENDREDI 21 AU

DIMANCHE 23 SEPTEMBRE

LE PUY DU FOU

Sortie culturelle. Tarif : 335 € en chambre double ; 472 € en chambre individuelle.

Possibilité de régler en cinq fois.

Inscription ouverte : 01 41 70 10 60 ou culture@ville-Montfermeil.fr

Le prix comprend : l'entrée du parc des 3 jours 2 nuits, l'hébergement à l'hôtel du parc "Villa Gallo Romaine" avec petit déjeuner, spectacle "les Orgues de Feux", la restauration du déjeuner au dîner.

DU SAMEDI 1^{ER} AU

DIMANCHE 2 DÉCEMBRE

WEEK-END EN BOURGOGNE

Sortie culturelle. Tarif : 230 € en chambre double (supplément chambre individuelle : 25€). Possibilité de régler en

cinq fois. Inscriptions ouvertes : 01 41 70

10 60 ou culture@ville-Montfermeil.fr

1^{er} jour : Départ en autocar de la ville

et direction la Bourgogne. Déjeuner

- Visite audio guidée des Hospices de

Beaune. Visite guidée de dégustation

à la Moutarde Fallot à Beaune. Dîner

spectacle et nuit à l'hôtel ***

2^e jour : Petit-déjeuner à l'hôtel. Visite

libre du Dijon historique "ville aux

cent clochers". Déjeuner. Visite guidée

et dégustation à "la grande cave de

Vougeot".

CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER

■ **Approbation du procès-verbal et compte-rendu du 20 décembre 2017.**

31 voix pour et 2 abstentions.

■ **Convention d'intervention expérimentale entre l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France et les communes d'Aulnay-sous-Bois, Clichy-sous-Bois et Montfermeil du 5**

septembre 2017 - avenant 1.
30 voix pour et 3 abstentions.

■ **Zac cœur de ville - classement de voiries dans le domaine public communal.**

30 voix pour et 3 abstentions.

■ **Déclassement du domaine public communal d'une partie de l'avenue des acacias en vue**

de son intégration dans le domaine privé communal.

27 voix pour et 6 abstentions.

■ **Déclassement du marché de Barrière Blanche appartenant au domaine public communal en vue de son classement dans le domaine privé.**

27 voix pour et 6 voix contre.



■ **Acquisition amiable de la propriété sise 3, avenue des acacias appartenant à monsieur et madame Eche - cadastrée section A n°527 pour une superficie de 300 m² pour un montant de 255 000€ dont commission d'agence et libre à la vente.**

27 voix pour et 6 abstentions.

■ **Cession d'une bande de terrain communal située avenue des peupliers pour une superficie de 30m² environ - valeur 3 600€.**

30 voix pour et 3 abstentions.

■ **Accord de la garantie d'emprunt à Seine-Saint-Denis habitat concernant l'opération de construction "Edgar Degas" de 48 logements locatifs sociaux rue Edgar Degas à Montfermeil pour un montant de 3 082 389€.**

30 voix pour et 3 abstentions.

■ **Frais de représentation de monsieur le Maire.**

27 voix pour et 6 voix contre.

■ **Approbation du plan communal de sauvegarde de la commune de Montfermeil.**

À l'unanimité.

■ **Personnel communal - créations de postes et mise à jour du tableau des effectifs.**

30 voix pour et 3 abstentions.

■ **Fourniture de vêtements, de chaussures et d'équipements de protection individuelle – autorisation de lancement et de signature de l'accord-cadre.**

30 voix pour et 3 abstentions.

■ **Exonération des pénalités de retard au bénéfice de l'entreprise titulaire du lot n°5 du marché n° 2015-10 construction d'une nouvelle école maternelle de 8 classes.**

27 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions.

■ **Exonération des pénalités de retard au bénéfice de l'entreprise titulaire du lot n°6 du marché n° 2015-10 construction d'une nouvelle école maternelle de 8 classes.**

27 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions.

■ **Exonération des pénalités de retard au bénéfice de l'entreprise titulaire du lot n°9 du marché n° 2015-10 construction d'une nouvelle école maternelle de 8 classes.**

27 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions.

■ **Exonération des pénalités de retard au bénéfice de l'entreprise titulaire du lot n°10 du marché n° 2015-10 construction d'une nouvelle école maternelle**

de 8 classes.

27 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions.

■ **Exonération des pénalités de retard au bénéfice de l'entreprise titulaire du lot n°18 du marché n° 2015-10 construction d'une nouvelle école maternelle de 8 classes.**

27 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions.

■ **Signature d'une convention modifiant les conditions générales de location des costumes et accessoires du Son & Lumière.**

30 voix pour et 3 abstentions.

■ **Signature d'une convention modifiant les conditions générales de prêt des costumes et accessoires du Son & Lumière.**

30 voix pour et 3 abstentions.

■ **Attribution de récompenses pour participation aux castings à l'occasion de la soirée Artistes en scène 2018.**

30 voix pour et 3 abstentions.

■ **Décisions prises par le maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT.**

**BIEBER
PVC**

Ouvrez vos horizons



Fenêtres • Portes d'entrée • Volets roulants • Volets battants
Portes de garage • Brise-soleil • Stores & Moustiquaires

77500 CHELLES
Tél. : 01 64 21 80 40

Agence Île-de-France
ZAC des Tuileries - 26, rue de l'Ormeteau
contact@bieber-pvc.com

Vente aux
Particuliers
et Professionnels

Siège social et Showroom
Diemeringen
Tél. : 03 88 00 45 45
Agence Strasbourg
Tél. : 03 90 22 71 10
Agence PACA
Tél. : 04 92 19 44 44



Profitez du CRÉDIT D'IMPÔT* À 15%

* Suivant texte de loi en vigueur: dépenses payées entre du 01/01/18 au 30/06/18

www.bieber-pvc.com

STÉ **Les Quatre Saisons**

Créations

Entretiens de Parcs et Jardins

Clôture - Élagage - Abattage



Pascal CHAILLOU, Gérant

80, Avenue des Verveines - 93370 MONTFERMEIL

Tél. : 01 43 88 15 11 - Port. : 06 82 31 76 58

les.4.saisons.paysagiste@gmail.com

S.M.T.



CONSTRUCTION - RÉNOVATION - BÂTIMENT INDUSTRIEL - VRD

30 à 34 avenue des Hortensias
93370 MONTFERMEIL
Tél. : 01 43 88 80 09
E-mail : sm.t@wanadoo.fr



**ENTREPRISE GÉNÉRALE
DU BÂTIMENT** Rui DA SILVA

Etude • Conseil • Réalisation / Neuf et rénovation



4/6, rue Marcel Dassault - ZAC de Vaucanson
93370 MONTFERMEIL

01 43 30 20 06

Fax : 01 43 32 88 18

dasilva.com@wanadoo.fr

BESOIN D'AIDE À DOMICILE ?



- Aide à la toilette et aux repas
- Garde de jour et itinérante de nuit
- Lever - Coucher - Change
- Promenades
- Travaux ménagers
- Coucher tardif (après 21h)
et lever précoce (avant 7h00)
- Portage des repas

Possibilité de règlement en chèques ADPA émis par
le conseil général, en CESU pré-financés, par la MDPH.
Déduction fiscale jusqu'à 50%

Permanence téléphonique **7 jours sur 7, 24h/24**
Prestations personnalisées et prise en charge rapide

Prestations effectuées sur :

- Rosny-sous-Bois • Bagnolet • Bondy • Coubron • Gagny • Gournay-sur-Marne
- Le Pré-Saint-Gervais • Le Raincy • Les Lilas • Les Pavillons-sous-Bois
- Livry-Gargan • Montfermeil • Montreuil • Neuilly-Plaisance • Neuilly-sur-Marne
- Noisy-le-Grand • Noisy-le-Sec • Pantin • Romainville • Villemomble



AGRÈMENT QUALITÉ PRÉFECTORAL

L'ASSISTANCE D'UN PROFESSIONNEL,
ÇA CHANGE TOUT...

WWW.ADHAPSERVICES.FR

Adhap Services® - 216, rue du Général Leclerc
93110 Rosny-sous-Bois
adhap93a@adhapservices.eu
Tél. : 01 56 63 09 35

TRIBUNES LIBRE EXPRESSION

SOUS LE BÉTON, LA VIE !

La Cour des comptes prévoit une hausse de 51% du coût des travaux du métro automatique. Dans la foulée, le président de la société du Grand Paris est licencié. Résultat, après des valse de rencontres sous les ors de la République, les maires ont plaidé en faveur du calendrier initial pour la livraison du métro et sa mise en circulation dans son intégralité pour les Jeux olympiques de 2024. Comme disait Gilbert Sinoué, Il semblerait que *« les promesses d'hommes sont pareilles aux vagues de la mer, elles meurent aussi vite quelle naissent »*. En sera-t-il pareil des promesses faites par notre jeune président de la République lors de sa dernière visite à Clichy-sous-Bois ?

Pour mémoire, depuis des années, les responsables locaux et nationaux n'ont eu de cesse de répéter que l'arrivée du métro automatique du Grand Paris permettra l'amélioration de notre cadre de vie et, qu'en l'occurrence, c'était une priorité nationale. Mais l'arrivée d'une station de métro ne devrait pas être systématiquement synonyme de densification et de bétonnage de notre commune avec des immeubles qui poussent partout comme des champignons. Nous voyons bien que Montfermeil n'échappe pas à un bâtiment ici ou un centre commercial là-bas, comme à Europacity, sur des terres pourtant cultivables. Pour peu que l'on pense à l'avenir, le métro ce n'est pas nécessairement la victoire du béton !

C'est pourquoi nous sommes toujours circonspect à accueillir l'engagement sur l'écologie par la majorité de Xavier Lemoine. Et si nous regrettons que nos multiples relances pour proposer notre expertise en matière de développement respectueux de l'environnement soient repoussées, nous avons toujours considéré qu'une idée gagne quand elle ne nous appartient plus, en particulier quand il s'agit de la mise en place par la mairie, de projets que nous portions dans notre programme aux Municipales de 2014. Tant mieux si les élus de la majorité, sans le proposer à ceux des groupes de l'opposition, se sont rendu entre eux en Normandie à la ferme du Bec Hellouin pour comprendre la permaculture. Peut-être que cette motivation vient de leur consultation de ce que nous postons sur les réseaux sociaux et qu'ils se sont penché sur les documents de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) que nous y avons mis à la disposition de tous. Peu importe, nous pensons que l'écologie est l'affaire de tous et pas seulement des initiés : #WelcomeInTheGreenWorld.

L'avenir n'est pas l'affaire de l'arrivée d'un métro et d'un tramway, mais d'un projet partagé au sein d'une ville qui vive autrement que dans des espaces de jeux de proximité inexistantes ou sous-dimensionnés par rapport aux besoins des enfants et des familles. Peut-être faut-il que l'on se lasse du bitume et du béton pour envisager un retour à la terre et à des espaces verts qui se vivent, dans le cadre d'un avenir économique durable. Pour ce qui nous concerne, nous y sommes prêts, et vous ?

**Mouloud Medjaldi, Djaouida Jubault,
Rodrigo Arenas.**

NOUS VOULONS LE GRAND PARIS EXPRESS EN 2024

Contrairement aux engagements pris par le Président de la République lors de sa venue à Clichy-sous-Bois en novembre 2017, la réalisation de la ligne 16 du Grand Paris Express, qui doit desservir Clichy et Montfermeil n'est pas garantie pour 2024.

Un rapport de la Cour des comptes accuse la Société du Grand Paris de dépenser trop. Si le Premier Ministre et la Ministre en charge des transports ont confirmé la réalisation de l'ensemble des lignes prévues, par contre, ils ont fait le choix de prioriser les gares et les lignes « indispensables » aux JO de 2024. Les Clichois et les Montfermeillois devraient donc attendre 2026 ! Quant au tronçon reliant Montfermeil à Noisy-Champs...

Un non-sens quand on sait à quel point les trajets de banlieue à banlieue sont longs et fastidieux pour qui veut rejoindre les universités ou les pôles d'activités. Un non-sens quand on sait l'importance de ce mode de transports pour désenclaver notre territoire, qui attend depuis trop longtemps ce qui lui est dû ! Un non-sens après avoir travaillé sur le tracé pendant plusieurs années, financé les études de faisabilité, sollicité de nombreuses équipes d'architectes pour la réalisation des gares, préempté et programmé le développement (démographique, économique, culturel...) de nos villes avec l'arrivée de ce métro.

Des élus de tous bords ont manifesté leur mécontentement, dénoncé ces reculs et alerté les institutions sur les conditions de vie des habitants, leur ras-le-bol et leurs attentes en matière de transports. Sans résultat à ce jour.

Nous pensons que l'action collective et la mobilisation de tous les citoyens sont aujourd'hui nécessaires pour montrer notre détermination au Gouvernement et obtenir satisfaction. De votre intervention dépend l'arrivée du Grand Paris Express à Montfermeil en 2024.

Nous vous proposons donc de signer une pétition à l'intention de Mme Elisabeth Borne, Ministre chargée des transports, pour la réalisation de la ligne 16 dans son intégralité et pour 2024.

En ligne sur le site avaaz.org : Mme Elisabeth Borne, nous voulons le Grand Paris Express en 2024 !

Ou en signant et en nous renvoyant cette page au Front de Gauche - 48 rue Henri Barbusse - 93370 Montfermeil

Nom :

Prénom :

Ville :

Courriel :

Signature :

**Les conseillers municipaux Front de Gauche
Olivier D'Henry, Angélique Planet-Ledieu,
Christian Brickx
montfermeilfrontdegauche.org**

LE DÉROULEMENT DE LA PRÉPARATION

TRUC À TROC

■ Vends marteau piqueur électrique de marque Makita HM1303, bon état, peu servi. Acheté 7000 €, vendu 350 €. Téléphoner au 07 60 32 13 92.

■ Vends balai vapeur blanc, état neuf. 50 €. Téléphoner au 06 59 21 31 93.

PHARMACIES DE GARDE

Le numéro national "SOS Gardes" vous permet de connaître la pharmacie de garde la plus proche de chez vous 24h/24 et 7j/7, en composant le 3915 (0,15 euro TTC/min).

Vous pouvez aussi retrouver les pharmacies de garde sur le site internet de l'agence Régionale de la Santé : www.ars.iledefrance.sante.fr/Pharmacies-de-garde-et-d-urgen.130590.o.html

■ DIMANCHE 4 MARS
Pharmacie de Chanzy, 1 av. de Chanzy, Les Pavillons-sous-Bois

■ DIMANCHE 11 MARS
Pharmacie Centrale, 28, bd de Chanzy, Livry-Gargan

■ DIMANCHE 18 MARS
Pharmacie Principale, 17, bd Marx Dormoy, Livry Gargan

■ DIMANCHE 25 MARS
Pharmacie Pharmavence Livry
53, av. du Marechal Leclerc, Livry Gargan

■ DIMANCHE 1^{ER} AVRIL
Pharmacie Ribatto, CCial Super U Av. P.Vaillant Couturier, Neuilly-sur-Marne

■ LUNDI 2 AVRIL
Pharmacie De Chanzy, 1 av. de Chanzy Les Pavillons-sous-Bois

■ DIMANCHE 8 AVRIL
Pharmacie Centrale, 28, bd de Chanzy Livry-Gargan

■ DIMANCHE 15 AVRIL
Pharmacie Principale, 17, bd Marx Dormoy, Livry Gargan

■ DIMANCHE 22 AVRIL
Pharmacie Pharmavence Livry, 53, av. du Marechal Leclerc, Livry-Gargan

■ DIMANCHE 29 AVRIL
Pharmacie Ribatto, Cc Super U Av. P.Vaillant Couturier, Neuilly-sur-Marne

BIENVENUE À NOS BÉBÉS

■ CHRYAT Inaya 02/01
■ GONÇALVES NORA

Victoria	03/01
■ ZERROUKI Djalel	09/01
■ MARY Jaely	10/01
■ TRIBHOU Lyna	11/01
■ CISSE Mohamed-Aly	14/01
■ BOEUF Tiago	15/01
■ ABREU Théo	17/01
■ LUIS NOMOKO Nélia	18/01
■ MÉSSEANT-TRINEL	18/01
Dorian	18/01
■ HACHIM Maxime	19/01
■ TRAORÉ Lassana	20/01
■ OUALLA Mourad	23/01
■ ZAKIR Bilal	23/01
■ GHORI Sarah	26/01
■ KARADEULIAN DE MATOS	27/01
Lysandro	27/01
■ ZIEGLER Sony	28/01
■ SCHMITT Giulia	30/01
■ DÜNDAR Taylan	30/01

ILS SE SONT MARIÉS

■ SIMONET Yves et VILLY Cécile 06/01

ILS NOUS ONT QUITTÉS

■ BORDE	76 ans
■ CHARILLAT Marthe	
Épouse HACQUART	81 ans
■ ZIEGELMEYER Jacques	64 ans
■ PIERRÈS Marie	98 ans
■ ALGISI Mario	66 ans
■ KEBBATI Fathma	
Veuve KEBBATI	95 ans
■ MUTTI Jean	80 ans
■ INGRASSIA Catherine	
Épouse LUPO	88 ans
■ LE GAL Anne	
Veuve GUÉRAULT	90 ans
■ BARBIER Jean	72 ans
■ DELLA ZUANA Irma	
Épouse BEZ	87 ans
■ DE JAEGHER Eugène	91 ans
■ GANNAC Véronique	
Épouse GARCIA	56 ans
■ DOMERCQ Pierre	83 ans
■ VERDET Madeleine	
Ép. TCHAKMAKDJIAN	73 ans
■ DELL'ANGELO Nathalie	
Épouse GARNIER	92 ans
■ PACHOT Jeannine	86 ans
■ FERNANDES RIVEIRO	
CARDOSO Clara	67 ans

PETITES ANNONCES

Réservées exclusivement aux Montfermeillois
Maximum 3 lignes
(au-delà les annonces ne seront pas acceptées)
Hors annonces immobilières, emplois, matrimoniales et ventes d'animaux

NOM.....
TÉL.....
ANNONCE.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

À retourner
Hôtel de Ville
Service Communication,
7, place Jean Mermoz
93 370 Montfermeil
Tél. 01 41 70 70 76



NATimmob

Biglione

30 ans d'expérience
en immobilier !

50
VENTES CHAQUE ANNÉE
sur montfermeil

43, Av. Vaucanson - Montfermeil

01 43 30 15 15

contact@natimmobilier.fr



Agence familiale
Spécialiste de Montfermeil

Exemples de biens à la vente



Exclusivité
MONTFERMEIL - LES COUDREAUX
Charmante maison, beau terrain plat de 1000m² Rdc : entrée, salon/SàM, cuisine aménagée, chbre n°1 (cheminée). Etage : 2 chbres, 2greniers (dressing), sdb, wc indép. CAVE TOTALE, pièce de 30m². Rafraîchissement intérieur à prévoir.

DPE : F **328 000 €***



Exclusivité
MONTFERMEIL - ARBORETUM
Maison au calme, terrain de 544m² (division parcellaire). Niveau 1: entrée, cuisine indép, salon, chbre n°1, bureau, sdb, wc. Combles aménagés: 2 chbres. Rdj: cuisine d'été, salle de jeux. Dép 45m² (accès sur le coté de la maison) Travaux à prévoir. Stat nbx véhicules.

DPE : en cours **230 000 €***



Exclusivité
MONTFERMEIL - MOULIN
Maison 4 chbres. Rdc : entrée + gde cuisine équipée donnant sur salon/SàM. Gde terrasse. Sdb, wc. Etage : 4 gdes chbres, wc. Rdj : Possible appartement avec wc, salle d'eau et entrée. Autre pièce cave, buanderie + chaufferie. Chauffage gaz.

DPE : E **276 000 €***



MONTFERMEIL - LES COUDREAUX
Maison (3 chbres, gd garage 50m²) indép, jardin 350m². Niveau 1: salon/SàM cheminée, cuisine indép, accès terrasse, 2 chbres (dressings), sdb et wc. Rdj : suite parentale: chbre n°3 (salle d'eau, wc). Proche des commerces et des écoles.

DPE : en cours **270 000 €***



Exclusivité
MONTFERMEIL - ARBORETUM
Maison (3 chbres) indép, proche commerces et transp. pour rejoindre la gare de Chelles (RER E). Rdj: entrée, salon/SàM cheminée, cuisine indép, accès à la terrasse sans vis-à-vis et jardin exposé sud. Chbre n°1, sdb, wc indép. Etage: 2 chbres. Sous-sol total 56m².

DPE : E **255 000 €***



Exclusivité
MONTFERMEIL - FRANCEVILLE
Maison non mitoyenne, terrain 350m² (division parcellaire). Rdc : entrée, wc, coin bureau, salon/SàM accès jardin, cuisine indép, cellier. Etage: 3 chbres, salle de jeux (ou chbre n°4), salle d'eau + wc. Garage. TRAVAUX DE RENOVATION à prévoir.

DPE : C **220 000 €***



MONTFERMEIL - FRANCEVILLE
Gros volume, gros potentiel ! Pavillon 5 chbres, terrain 498m². Rdj: entrée, 2 chbres, buanderie, cellier, garage (1 voit). Etage: séjour, cuisine indép., sdb, WC, 2 chbres. Au-dessus : grand dégagement (possibilité bureau, dressing...) Chbre n°5, pièce pour créer une sdb ! Secteur calme, travaux à prévoir.

DPE : en cours **278 000 €***



Exclusivité
MONTFERMEIL - LES COUDREAUX
Pavillon (3 chbres) non mitoyen, proche écoles, terrain (sud) 400m². Rdj: entrée, pièce de vie salon/SàM cheminée, accès jardin, cuisine indép., wc, garage. Etage: 3 chbres (rangements), wc, sdb. Bon agencement de la maison + nombreux rangements ! Stationnement 3 véhicules.

DPE : D **271 000 €***



Exclusivité
MONTFERMEIL - LES COUDREAUX
Maison (sous-sol total 2 voit.) 3 chbres, terrain 254m². Rdc: entrée pièce de vie avec salon/SàM (cheminée, terrasse, jardin), grde cuisine semi-ouverte, wc indép. Etage : salle d'eau + wc, 3 petites chbres mansardées. Maison bien entretenue proche transports, commerces et écoles à pied !

DPE : E **250 000 €***



Exclusivité
MONTFERMEIL - LES COUDREAUX
Studio (terrain 65m²) en pleine propriété. Aucun travaux. Spacieuse pièce de vie et cuisine US, salle d'eau + wc, 1 place de parking et un petit jardin. (Electricité, plomberie, toiture neuve !) Rare, idéal premier achat ou investisseur (valeur locative : 600€/mois).

DPE : en cours **96 000 €***



MONTFERMEIL - LES COUDREAUX
GROS POTENTIEL ! Petite maison terrain 45m² en pleine propriété de 1372m². Salon/SàM 20m², 2 chbres, cuisine et wc. Salle de bain en dépendance à l'extérieur. GARAGE attenant. GROS TRAVAUX A PREVOIR. Un bien rare !

DPE : en cours **190 000 €***



MONTFERMEIL - CENTRE VILLE
Secteur en évolution (arrivée tramway (T4) + métro ligne 16 (Grand Paris Express)). Maison terrain 691m². Entrée, salon, SàM, cuisine, cellier (accès jardin). Etage: 2 chbres dont une avec espace bureau/dressing, sdb, wc indép. Au-dessus : chbre n°3, pièce (salle d'eau ou chbre sup.), grenier. Travaux à prévoir.

DPE : E **224 000 €***

*Honoraires à charge vendeur

Découvrez d'autres photos sur : www.natimmobilier.fr
par souci de confidentialité certaines maisons ne sont pas sur internet. Nous consulter.





**VOUS AVEZ UN TALENT ?
DÉCROCHEZ VOTRE PLACE
SUR SCÈNE LE 5 MAI 2018 !**

CASTING



**ARTISTES
EN SCÈNE**
21 & 22 MARS À 18H30

**MUSIQUE / CHANT / DANSE / MAGIE / BEAT BOX
HUMOUR / THÉÂTRE / ARTS DU CIRQUE**

CASTING OUVERT À TOUS

Salle des Fêtes - Place des Marguerites

Informations au 01 41 70 10 60 - www.ville-montfermeil.fr